



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWENTIETH YEAR

1241*st MEETING: 18 SEPTEMBER 1965**ème SÉANCE: 18 SEPTEMBRE 1965**VINGTIÈME ANNÉE*

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/1241)	1
Adoption of the agenda	1
The India-Pakistan question:	
Preliminary report of the Secretary-General on his visits to the Governments of India and Pakistan (S/6683)	1
Farewell to Mr. Rifa'i, representative of Jordan.	35
Statement by the President	36

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1241)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Question Inde-Pakistan:	
Rapport préliminaire du Secrétaire général sur ses visites aux Gouvernements indien et pakistanais (S/6683)	1
Adieux à M. Rifa'i, représentant de la Jordanie	35
Déclaration du Président	36

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Documents of the Security Council (symbol S...) are normally published in quarterly *Supplements* of the *Official Records of the Security Council*. The date of the document indicates the supplement in which it appears or in which information about it is given.

The resolutions of the Security Council, numbered in accordance with a system adopted in 1964, are published in yearly volumes of *Resolutions and Decisions of the Security Council*. The new system, which has been applied retroactively to resolutions adopted before 1 January 1965, became fully operative on that date.

*

* * *

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

TWELVE HUNDRED AND FORTY-FIRST MEETING

Held in New York, on Saturday, 18 September 1965, at 3.30 p.m.

MILLE DEUX CENT QUARANTE ET UNIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le samedi 18 septembre 1965, à 15 h 30.

President: Mr. Arthur J. GOLDBERG
(United States of America).

Present: The representatives of the following States: Bolivia, China, France, Ivory Coast, Jordan, Malaysia, the Netherlands, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America and Uruguay.

Provisional agenda (S/Agenda/1241)

1. Adoption of the agenda.
2. The India-Pakistan question:
Preliminary report of the Secretary-General on his visits to the Governments of India and Pakistan (S/6683).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

The India-Pakistan question

Preliminary report of the Secretary-General on his visits to the Governments of India and Pakistan (S/6683)

1. The PRESIDENT: In accordance with our previous procedure I shall invite the representatives of India and Pakistan to take seats so that they may participate in the discussion of the question.

At the invitation of the President, Mr. M. C. Chagla (India) and Mr. Mohammed Zafar (Pakistan) took places at the Council table.

2. Mr. RIFA'I (Jordan): We have come to an important stage in the debates of the Security Council on the question before us—more substantive in nature and, I hope, more productive.

3. At the 1237th and 1238th meetings of the Security Council, held respectively on 4 and 6 September, the discussions we held and the resolutions we adopted were of an emergency character. Most of the members tried to confine themselves to the question of maintaining a cease-fire on the demarcation lines in Kashmir and between India and Pakistan. Therefore, the debate did not go, as it normally should, into the fundamental political question of Kashmir; nor did it deal with any claims or counterclaims by the two parties to the dispute. Since then, armed activities between the two nations have reached wider dimensions and rendered Security Council

Président: M. Arthur J. GOLDBERG
(Etats-Unis d'Amérique)

Présents: Les représentants des Etats suivants: Bolivie, Chine, Côte d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Jordanie, Malaisie, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1241)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question Inde-Pakistan:
Rapport préliminaire du Secrétaire général sur ses visites aux Gouvernements indien et pakistanaise (S/6683).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question Inde-Pakistan

Rapport préliminaire du Secrétaire général sur ses visites aux Gouvernements indien et pakistanaise (S/6683)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément à notre procédure habituelle, je vais inviter les représentants de l'Inde et du Pakistan à prendre place à la table du Conseil afin qu'ils participent à la discussion de cette question.

Sur l'invitation du Président, M. M. C. Chagla (Inde) et M. Mohammed Zafar (Pakistan) prennent place à la table du Conseil.

2. M. RIFA'I (Jordanie) (traduit de l'anglais): Les débats du Conseil de sécurité sur la question dont nous sommes saisis en sont arrivés à une phase importante — une phase plus substantielle et, je l'espère, plus fructueuse.

3. Lors des 1237ème et 1238ème séances du Conseil de sécurité, tenues respectivement le 4 et le 6 septembre, nos débats et les résolutions que nous avons adoptées ont eu un caractère d'urgence. La plupart des membres se sont efforcés de s'entenir à la question du maintien du cessez-le-feu sur les lignes de démarcation au Cachemire et entre l'Inde et le Pakistan. En conséquence, le débat n'a pas porté, comme il l'aurait dû normalement, sur la question politique fondamentale du Cachemire; il n'a pas porté non plus sur les revendications ou contre-revendications des deux parties au différend. Depuis lors, les hostilités entre les deux nations ont pris plus d'ampleur

resolutions 209(1965) and 210(1965) of 4 and 6 September respectively a failure. Indeed, the question became no longer a violation of the cease-fire line but rather military operations across international borders. The question, therefore, required a broader treatment.

4. We were disturbed at the fact that these activities were taking place at a time when the Secretary-General was undertaking his peace mission to the area and indeed during his visits to the two countries. The conclusion we draw from that reality is that efforts towards the enforcement of a cease-fire can in no way be practical, nor can they yield positive results, if the basic issue is not squarely faced. That is why in all past resolutions and agreements related to a cease-fire between India and Pakistan the political issue, namely the right of self-determination of the people of Kashmir, was always emphasized side by side with a cease-fire. Special references could be made to Security Council resolution 47 (1948) of 21 April 1948 and the resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan of 13 August 1948^{1/} and 5 January 1949,^{2/} which resolutions were repeatedly reaffirmed in all subsequent decisions of the Council.

5. It follows that an enforcement of a cease-fire in such a way as to seal the basic issue would amount indeed to a political gain to one party and a loss to the other. Therefore it was easy for us to understand the difficulty which the efforts of the Secretary-General encountered when he went with a limited mandate to cope with a situation as grave as the one obtaining at present between India and Pakistan. Recognizing his devotion to the cause of peace, his integrity, his impartiality and his deep involvement in the problem—an involvement which stems from the responsibilities of his high office and from the fact that he is a faithful son of the Asian soil—recognizing all this, we felt that the political problem in the question of Kashmir weighed heavily on the practical implementation of a cease-fire. The Secretary-General correctly said, as he was about to leave on 7 September 1965 from Kennedy International Airport on his mission:

"I have no illusions about this mission: the issues are infinitely complicated and difficult and the situation out there is extremely grave."

"Kashmir has posed a baffling problem for the United Nations for seventeen years." [See S/6683, para. 3.]

6. We therefore attached great importance to the efforts and accomplishments of the Secretary-General and to his talks with the two Governments of India and Pakistan. The preliminary report of the Secretary-General [S/6683] which he made available at the time of his return to Headquarters is a valuable

et ont mis en échec les résolutions 209 (1965) et 210 (1965) du Conseil de sécurité, endate, respectivement, du 4 et du 6 septembre. En fait, il ne s'agissait plus d'une violation de la ligne de cessez-le-feu, mais d'opérations militaires de part et d'autre d'une frontière internationale. Il fallait donc élargir la portée de nos débats.

4. Le fait que ces activités se déroulaient au moment où le Secrétaire général entreprenait sa mission de paix dans la région et même pendant son séjour dans ces deux pays était pour nous un sujet de préoccupations. Nous avons tiré de cette situation la conclusion que nos efforts en vue d'appliquer un cessez-le-feu ne pouvaient absolument pas aboutir à des résultats positifs et pratiques si le problème de fond n'était pas abordé franchement. C'est pourquoi, dans toutes les résolutions et tous les accords précédents relatifs à un cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan, on a toujours insisté sur le problème politique, c'est-à-dire sur le droit du peuple du Cachemire à la libre détermination en même temps que sur un cessez-le-feu. Je pourrais mentionner tout particulièrement la résolution du Conseil de sécurité 47 (1948), du 21 avril 1948, et les résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan du 13 août 1948^{1/} et du 5 janvier 1949^{2/}, résolutions qui ont été réaffirmées à plusieurs reprises dans toutes les décisions ultérieures du Conseil.

5. Il s'ensuit qu'en appliquer le cessez-le-feu d'une manière qui équivaudrait à laisser de côté le problème fondamental aboutirait, en fait, à un gain politique pour une partie et à une perte pour l'autre. C'est pourquoi nous comprenons fort bien les difficultés auxquelles le Secrétaire général s'est heurté dans ses efforts lorsqu'il a essayé, avec un mandat limité, de faire face à une situation aussi grave que celle qui règne actuellement entre l'Inde et le Pakistan. Connaissant son dévouement à la cause de la paix, son intégrité, son impartialité et l'intérêt profond qu'il porte à ce problème — intérêt qui découle des responsabilités qu'impliquent ses hautes fonctions et du fait qu'il est lui-même un enfant de la terre d'Asie —, nous avons pensé que le problème politique que pose la question du Cachemire pesait lourdement sur l'application pratique d'un cessez-le-feu. Le Secrétaire général a bien dit lui-même, le 7 septembre 1965, à l'aéroport international Kennedy, au moment de partir en mission:

"Je n'ai pas d'illusions sur cette mission: les problèmes sont infiniment compliqués et difficiles et la situation là-bas est extrêmement grave."

"Le Cachemire pose un problème déconcertant pour l'ONU depuis 17 ans." [Voir S/6683, par. 3.]

6. Nous attachons, en conséquence, beaucoup d'importance aux efforts et aux réalisations du Secrétaire général et à ses entretiens avec les deux Gouvernements de l'Inde et du Pakistan. Le rapport préliminaire du Secrétaire général [S/6683], que nous avons pu lire à son retour au Siège, est un document pré-

^{1/} See Official Records of the Security Council, Third Year, Supplement for November 1948, document S/1100, para. 75.

^{2/} Ibid., Fourth Year, Supplement for January 1949, document S/1196, para. 15.

^{1/} Voir Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, troisième année, Supplément de novembre 1948, document S/1100, par. 75.

^{2/} Ibid., quatrième année, Supplément de janvier 1949, document S/1196, par. 15.

document which presents the official positions of both Governments in the present crisis. As I was reading the report of 16 September 1965, my admiration for the honesty and objectivity of U Thant was, as usual, at its highest. The Secretary-General addressed the two Governments of India and Pakistan in the letter and spirit of the Council's resolutions 209 (1965) and 210 (1965), adding to that his own faith in his mission of peace. His request and his endeavours were aimed at securing an immediate and unconditional cease-fire in the whole area. For this he worked and it was this he urged. The reaction of both Governments, however, did not correspond to his hopes. In his report of 16 September, he says:

"The replies from both Governments to my message of 12 September have shown clearly the desire of both for a cease-fire, but both pose conditions which make the acceptance of a cease-fire very difficult for the other side." [*Ibid.*, para. 13.]

7. In analysing the positions of the two Governments as stated in their official messages to the Secretary-General, one can conclude that India's conditions for a cease-fire could be summarized as follows: first, there must be no possibility of a recurrence of armed attack on India, open or disguised; second, a cease-fire should have no bearing on the political issue of Kashmir; and third, Kashmir is an integral part of India and falls under its sovereignty. These are the bases which constitute India's acceptance of a cease-fire and which India invites Pakistan to accept.

8. In direct opposition to this Indian stand is Pakistan's acceptance of a cease-fire which is qualified as follows: first, that the cease-fire must be purposeful; second, that arrangements must be made for the final settlement of the Kashmir dispute, which is the root-cause of the India-Pakistan conflict; and third, that the pledges to the people of Kashmir that they may choose their own destiny must be honoured and fulfilled.

9. Comparing these two sets of contradictory views, one fails to find any common ground on which the two parties could meet or even be called to negotiate. My delegation wishes to stress in this regard, and as a general rule, the point that no direct discussions or negotiations between two parties can serve any positive purpose if there is no agreement on either the basis of such discussions or the objectives thereof. It is to our deep regret that this element of common understanding on the fundamental issue in the conflict is lacking between India and Pakistan. This regrettable fact does not enable the members of the Security Council to cherish the hope that a settlement of the basic problem can be reached through direct talks between the two Governments. The Security Council should therefore itself turn its attention to the problem.

ceux qui présente la position officielle des deux gouvernements dans la crise actuelle. En lisant le rapport du 16 septembre 1965, j'ai admiré au plus haut point, comme d'habitude, l'intégrité et l'objectivité d'U Thant. Le Secrétaire général s'adressait aux deux Gouvernements de l'Inde et du Pakistan en respectant l'esprit et la lettre des résolutions 209 (1965) et 210 (1965) du Conseil, ajoutant qu'il avait été personnellement dans sa mission de paix. Il demandait un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel dans toute la région et tous ses efforts visaient à atteindre cet objectif. C'est pour cela qu'il a œuvré et sur cela qu'il a insisté. La réaction des deux gouvernements, cependant, n'a pas répondu à ses espoirs. Dans son rapport du 16 septembre, il a dit:

"Les réponses des deux gouvernements à mon message du 12 septembre ont nettement montré que tous deux désirent un cessez-le-feu, mais tous deux posent des conditions qui rendent très difficile à l'autre partie d'accepter un cessez-le-feu." [*Ibid.*, par. 13.]

7. Si l'on analyse la position des deux gouvernements, telle qu'elle est exprimée dans les messages officiels qu'ils ont adressés au Secrétaire général, on peut en conclure que les conditions que l'Inde pose à un cessez-le-feu peuvent se résumer comme suit: premièrement, toute possibilité de renouvellement d'une attaque armée, ouverte ou dissimulée, contre l'Inde doit être exclue; deuxièmement, la conclusion d'un cessez-le-feu ne doit avoir aucun rapport avec la question politique du Cachemire; troisièmement, le Cachemire fait partie intégrante de l'Inde et relève de la souveraineté indienne. Telles sont les conditions dans lesquelles l'Inde accepterait un cessez-le-feu, conditions qu'elle invite le Pakistan à accepter.

8. Adoptant une position contraire à celle de l'Inde, le Pakistan accepterait un cessez-le-feu dans les conditions suivantes: premièrement, le cessez-le-feu doit avoir un objet précis; deuxièmement, les dispositions doivent être prises pour régler définitivement le différend du Cachemire, qui est la cause profonde du conflit indo-pakistanais; troisièmement, les promesses faites au peuple du Cachemire pour l'assurer qu'il peut choisir son propre destin doivent être tenues et se matérialiser dans les faits.

9. Lorsqu'on compare ces deux conceptions contradictoires, on ne peut trouver de points communs sur lesquels les deux parties pourraient s'entendre ni même au sujet desquels on pourrait les inviter à négocier. Ma délégation tient à souligner à cet égard et en règle générale qu'aucune discussion ou négociation directe entre les parties ne peut aboutir à un résultat positif si les parties ne sont d'accord ni sur la base de ces discussions ni sur leurs objectifs. Nous regrettons profondément que cet élément d'entente commune sur la question de fond que pose le conflit n'existe pas entre l'Inde et le Pakistan. Ce fait regrettable ne permet pas aux membres du Conseil de sécurité de nourrir l'espoir que le problème fondamental pourrait être réglé dans des entretiens directs entre les deux gouvernements. Le Conseil de sécurité doit donc se préoccuper lui-même de la question.

10. The Security Council will be prolonging the difficulties between India and Pakistan and perpetuating the dispute if it does not take serious and definite steps to resolve the question of Kashmir, which has proved to be the real cause of the unpleasant situation between the two sister States. I am afraid that we would be reducing the responsibilities of the United Nations to the minimum if we were to restrict them to the mere task of stopping the fighting. The responsibilities of the United Nations are much greater and much higher than this. The responsibilities of the United Nations are mainly directed towards the settlement of the disputes which are the causes of fighting among nations. If we are to live up to our duties in the maintenance of international peace and security, we must accept this fact.

11. The passing of time did not bury the question of Kashmir; on the contrary, it allowed the pressure of the years to create an explosive situation. This is the case with all other old, long-standing problems, where the blue waters we see are no more than a mirage. The Security Council must act not only for the sake of preserving peace between the two Asian nations, but even more for the purpose of suppressing the flame of war before it is blown by political winds in directions yet unknown. And if this fear is present in our minds—and it seems that it is—then let us look at matters from the right angle and let us act promptly before it is too late. Let us save the situation from falling into other hands.

12. The question of Kashmir is knocking heavily at the door of this Council. We are all called upon to propose practical means for its settlement; and in order to be practical, steady and correct in our proposals, we must uphold the principle of self-determination as it is embedded and reaffirmed in all past pronouncements of the Council on this problem. My delegation will not fail to join in any efforts in this Council aimed at serving this end. We have therefore noted with satisfaction the following remark of the Secretary-General in his report:

"I am sure also that the Council will wish to explore, as a matter of urgency, methods for achieving enduring peace between India and Pakistan." [Ibid., para. 6.]

13. The Secretary-General, in his unrelenting efforts to surmount the present acute crisis, has introduced to the Council in his report [S/6686] some ideas and has stated his own views. The general and deep concern at the situation between India and Pakistan, together with the fear that further serious developments might be underway, has preoccupied the minds of the members of the Security Council with what should be done to face the immediate necessities. I wish on behalf of my delegation to emphasize, in this regard, some essential points which determine our position in evaluating the appropriateness and effectiveness of any suggestions or proposals for meeting the situation.

14. First, the continuance of fighting must in no way be allowed and a cessation of hostilities must be enforced at once. Second, the immediate necessity for dealing with the crisis is part and parcel of the per-

10. Le Conseil de sécurité prolongera les difficultés entre l'Inde et le Pakistan et perpétuera le conflit s'il ne fait pas de démarches sérieuses et précises pour résoudre le problème du Cachemire, qui s'est révélé être la cause réelle de la situation pénible qui existe entre les deux Etats frères. Je crains que nous ne réduisions les responsabilités de l'ONU au minimum si nous considérons qu'elles ne consistent qu'à arrêter les hostilités. Les responsabilités de l'ONU sont beaucoup plus grandes et plus élevées que cela. L'ONU doit essentiellement s'efforcer de régler les différends qui suscitent des hostilités entre nations. Nous ne devons pas reculer devant cette tâche si nous voulons nous acquitter de notre devoir, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

11. Le temps qui passe n'a pas enterré la question du Cachemire; au contraire, le poids des années a créé une situation explosive. C'est le cas pour tous les autres problèmes qui se posent depuis longtemps, et les espoirs que nous avons parfois ne sont qu'un mirage. Le Conseil de sécurité doit agir non seulement pour préserver la paix entre les deux nations asiatiques, mais surtout pour éteindre les flammes de la guerre avant que d'autres problèmes politiques ne les étendent dans des directions encore inconnues. Et, si nous avons cette crainte présente à l'esprit — il semble bien que ce soit le cas —, envisageons les choses du point de vue le plus juste et agissons avant qu'il ne soit trop tard. Sauvons la situation avant que d'autres n'en deviennent maîtres.

12. La question du Cachemire exige d'urgence l'attention du Conseil. Nous devons tous proposer des moyens pratiques de la régler; et pour que nos propositions soient pratiques, fermes et justes, nous devons maintenir le principe de la libre détermination tel que l'ont proclamé et réaffirmé toutes les déclarations précédentes du Conseil sur ce problème. Ma délégation ne manquera pas de s'associer à tous les efforts qui seront faits au Conseil pour atteindre cet objectif. C'est pourquoi nous avons relevé avec satisfaction la remarque suivante, que le Secrétaire général a faite dans son rapport:

"Je suis certain aussi que le Conseil voudra examiner, d'urgence, les moyens d'aboutir à une paix durable entre l'Inde et le Pakistan." [Ibid., par. 6.]

13. Le Secrétaire général, qui déploie des efforts inlassables pour surmonter la crise grave qui sévit actuellement, a présenté quelques idées au Conseil dans son rapport [S/6686] et a exposé ses propres conceptions. Devant l'inquiétude générale et profonde que suscite la situation entre l'Inde et le Pakistan et saisis de la crainte que d'autres événements funestes ne se préparent, les membres du Conseil de sécurité se demandent comment faire face aux exigences immédiates de cette situation. Au nom de ma délégation, je tiens à souligner, à cet égard, quelques éléments essentiels en fonction desquels nous jugeons du caractère approprié et de l'efficacité des suggestions ou propositions qui sont faites pour remédier à la situation.

14. Tout d'abord, nous ne pouvons laisser les combats se poursuivre et nous devons obtenir immédiatement la cessation des hostilités. Deuxièmement, la nécessité immédiate de surmonter cette crise est

manent necessity. Third, in order to give effect to its orders for a cease-fire, the Security Council must widen the base, not only increase the pressure.

15. We want, therefore, to proceed on the main road that leads to a clear destination, not on the sideways which lead to dead-ends.

16. Mr. RAMANI (Malaysia): Exactly fourteen long days have passed since the Security Council was called to meet on the initiative of our President and adopted resolution 209 (1965) of 4 September—an occasion of urgency reflected in the urgent and anxious language in which it was expressed. We had then asked for and hoped for a response within three days: but even before half that short period had gone by we became gripped with the fear that the course of the war was accelerating in its insane speed and gave no promise of halting or abating. We therefore met again—again in circumstances of grave urgency—and within two days adopted resolution 210 (1965) and sent the Secretary-General on this most difficult of all the tasks to which he had in four long years lent the strength of his hand and the persuasive talent with which he is immeasurable endowed. I then praised his courage for the readiness with which he undertook the accomplishment of this exhausting task, which I then felt could be matched only by his personal characteristics and the exalted position to which he so significantly adds lustre. He has returned with empty hands but with courage undiminished and his hopes for a successful outcome by no means lessened. He deserves our gratitude to the fullest measure. "Certain great questions are put to mankind," said Tolstoy, "not that men should answer them but that they should keep on trying." We should therefore continue to hope till, as the poet puts it, hope creates from its own wreck the thing it contemplates.

17. In a very real sense without mincing words, we cannot help but regard the situation at which the Security Council has arrived as a test of its ability to stand up to the exacting burdens of international life and justify the hopes that mankind have entrusted to it. If the Security Council can be balked, bent or beaten, there is no longer any hope for man in this pitiful world of ours. It is therefore our duty to give it the strength to face up to its present peril. But we must have a clear understanding of what we are about before we can decide our course of action. The representative of Pakistan cautioned us only this morning, at our previous meeting, against advocates who, if they cannot convince, at least endeavour to confuse the judges; I entirely agree with him. We should not either confuse ourselves or, what is even better, allow ourselves to be confused.

18. The conflict between India and Pakistan over Kashmir has had a very long and chequered history.

inséparable de la nécessité de régler l'ensemble de la question. Troisièmement, pour donner effet à son ordre de cessez-le-feu, le Conseil de sécurité doit élargir la base de son action, et non pas seulement accroître la pression qu'il exerce.

15. Nous devons donc avancer sur la voie principale qui mène à une destination précise, au lieu de nous perdre dans des chemins secondaires qui aboutissent à des impasses.

16. M. RAMANI (Malaisie) [traduit de l'anglais]: Quatorze longues journées exactement se sont écoulées depuis que le Conseil de sécurité a été convoqué sur l'initiative de notre Président et qu'il a adopté sa résolution 209 (1965), du 4 septembre — mesure dont l'urgence se reflétait bien dans les termes mêmes employés dans cette résolution. Nous avions alors demandé à recevoir une réponse dans les trois jours et nous espérions l'obtenir; mais, ayant même que la moitié de cette courte période se fut écoulée, nous avons été saisis de la crainte de voir s'accélérer le cours de la guerre à une vitesse insensée, sans aucun espoir de voir ce mouvement s'arrêter ou diminuer d'intensité. Nous nous sommes donc réunis de nouveau — de nouveau dans des circonstances graves et urgentes — et en deux jours nous avons adopté la résolution 210 (1965), et nous avons confié à notre Secrétaire général l'une des tâches les plus difficiles auxquelles, pendant quatre longues années, il a consacré la force et le talent de persuasion dont il est doué au plus haut point. C'est alors que j'ai loué son courage, pour l'empressement avec lequel il s'est chargé de cette tâche épisante, dont la réalisation exigeait, à mon avis, et ses qualités personnelles et le prestige qui s'attache à la situation élevée qu'il occupe et dont il a encore rehaussé l'éclat. Il est revenu les mains vides mais sans que son courage ni son espoir d'aboutir à une solution heureuse en soient diminués. Il mérite notre gratitude au plus haut point. "Certaines grandes questions sont posées à l'humanité", a dit Tolstoï, "non pour que l'homme y réponde, mais pour qu'il continue d'essayer d'y répondre." Nous devons donc continuer d'espérer jusqu'à ce que, comme dit le poète, l'espoir fasse naître de ses propres cendres l'objet qu'il envisage.

17. En regardant la réalité et sans mâcher les mots, nous ne pouvons certes considérer la situation devant laquelle nous nous trouvons — devant laquelle se trouve le Conseil de sécurité — que comme l'épreuve qui montrera si le Conseil est capable de faire face aux exigences de la vie internationale et de justifier les espoirs que l'humanité a placés en lui. Si l'on peut contrecarrer le Conseil de sécurité, le faire plier ou mettre ses décisions en échec, il n'y a plus d'espoir pour l'homme dans ce monde pitoyable. Nous avons donc le devoir de donner au Conseil la force de faire face au péril actuel. Mais il nous faut bien comprendre ce que nous avons à faire avant de choisir notre ligne de conduite. Le représentant du Pakistan nous a mis en garde ce matin, à notre séance précédente, contre les avocats qui, lorsqu'ils ne peuvent convaincre, s'efforcent de semer la confusion parmi les juges; je suis entièrement de son avis. Nous ne devons ni nous tromper nous-mêmes ni, ce qui est pire, nous laisser tromper.

18. Le conflit entre l'Inde et le Pakistan au sujet du Cachemire a une histoire très longue et mouve-

We listened to some parts of it when we last met: we listened to more of it this morning. It is indeed almost as old as the United Nations. What is worse, it threatens to last as long as the United Nations is hopefully expected to last, that is, for ever. It is therefore quite easy without much ingenuity to plunge into its labyrinthine paths and bye lanes and satisfy one's prediction for the extremes of political polemics, and thus lose one's way. I venture to think that the present problem—I wish to repeat, the only one with which we in the present context are concerned—lies entirely within a small compass. It is capable of a clear and quick answer.

19. On 3 September the Secretary-General presented a report [S/6651]. It painted a picture of "the current situation in Kashmir" which jolted us into activity. Neither India nor Pakistan—we should bear this in mind—had asked for a meeting with a complaint in hand with regard to any political dispute which was gnawing at its mind. There was a sudden flare-up along the cease-fire line and you, Mr. President—rightly, if I may say so with respect—urgently called us into meeting. We were not concerned then with the simmering situation between India and Pakistan. It began simmering on that fateful day in August 1947 when one ancient country and one ancient people were cut into two unequal parts. It continues simmering to this day. It is most times quiescent; sometimes it bursts into flames as it did in August and September. Something suddenly went wrong on 5 August 1965.

20. May I digress here for a moment. My esteemed friend, the representative of Jordan, in a short intervention at the 1239th meeting, offered what he called a clarification to the significance which in the statement he made to us, the representative of India sought to attach to the date. He quoted me in support of his contention, and I wish to assure him and also to assure the Council that I stand by every word I said then. It is true indeed that we made no judgement on that occasion. We had taken no position on who committed aggression on whom nor indeed did I understand the representative of India to say that we had, by incorporating that date, judged one party as guilty of any misconduct. But—and this is a vital fact—the date is indeed of the greatest significance. I do not wish to mar by any words of mine this afternoon the very close and friendly personal relationship that the representative of Jordan, Mr. Rifa'i and myself have enjoyed over the years and the even more close and more affectional feelings that we have developed toward each other since we came to be seated at this Council. It was my good fortune that the arrangement of the English alphabet has made it possible for us to sit side by side. More than ever, speaking on this significant day—the last day Mr. Rifa'i will grace this table and add distinction to our company and the last day of my nine-month-long privilege to have been so closely associated with him, since he is leaving us tomorrow—more than ever, as I said, do I hesitate to enter into a controversy at all with him. But I am perfectly sure that he will agree with me that the

mentée. Nous en avons entendu une partie au cours de notre dernière séance; nous en avons entendu un peu plus ce matin. Ce conflit remonte presque, en fait, à la fondation de l'ONU. Ce qui est pire, c'est qu'il menace de durer aussi longtemps que nous espérons voir durer l'Organisation des Nations Unies, c'est-à-dire pour toujours. Il est donc très facile, sans faire preuve d'ingéniosité, de se plonger dans le dédale de cette histoire, de satisfaire le goût que l'on peut avoir pour les polémiques politiques et de se perdre dans ce labyrinthe. Je considère que le problème actuel — je tiens à le répéter, le seul qui nous concerne dans le contexte actuel — a des limites étroites et bien définies. On peut y apporter une solution précise et rapide.

19. Le 3 septembre, le Secrétaire général nous a présenté un rapport [S/6651]. Il y brossoit un tableau de "la situation actuelle au Cachemire" qui nous a donné un choc et nous a poussés à agir. Ni l'Inde ni le Pakistan — nous devons nous en souvenir — n'avaient présenté de plainte au sujet d'un différend politique angoissant pour demander que le Conseil en soit tenu. La situation a soudain explosé le long de la ligne de cessez-le-feu, et c'est alors, Monsieur le Président, qu'à juste titre, si je puis me permettre de le dire, vous avez convoqué d'urgence le Conseil. Nous ne nous préoccupions pas alors de la situation qui fermentait entre l'Inde et le Pakistan. Cette situation a commencé de fermenter en ce jour fatal d'août 1947, lorsqu'on a divisé un pays ancien, un peuple ancien, en deux parties inégales; elle continue de fermenter à ce jour. La plupart du temps, la situation est tranquille; parfois, elle explose, comme elle l'a fait au mois d'août et au mois de septembre. Quelque chose s'est détérioré subitement le 5 août 1965.

20. Je vais me permettre une digression. Mon éminent ami, le représentant de la Jordanie, au cours d'une courte intervention à la 1239ème séance, a voulu faire ce qu'il a appelé une mise au point au sujet de la signification que le représentant de l'Inde avait attachée à cette date dans la déclaration qu'il avait faite. Le représentant de la Jordanie a cité mes paroles à l'appui de sa thèse et je tiens à l'assurer et à assurer le Conseil que je maintiens tout ce que j'a dit à ce moment-là. Il est vrai que nous n'avons porté aucun jugement en cette circonstance. Nous ne nous sommes pas prononcés sur la question de savoir qui avait commis une agression et contre qui, et je ne pense pas que le représentant de l'Inde ait voulu dire qu'en insérant cette date dans le projet de résolution nous avions reconnu la culpabilité d'une des parties. Mais — c'est un fait capital — cette date a une très grande importance. Je ne voudrais pas que mes paroles, cet après-midi, puissent porter atteinte aux relations personnelles étroites et amicales que le représentant de la Jordanie, M. Rifa'i, et moi-même entretenons depuis des années ni aux sentiments très affectueux qui nous unissent depuis que nous siégeons au Conseil. J'ai eu la chance que l'ordre alphabétique anglais nous permette de siéger côté à côté. Plus que jamais en ce jour mémorable — le dernier jour où M. Rifa'i siège à cette table et rehausse le prestige du Conseil, le dernier jour des neuf mois où j'ai eu le plaisir de travailler en collaboration étroite avec lui, puisqu'il nous quitte demain —, plus que jamais, dis-je, j'hésite à entamer une controverse avec lui. Mais je suis sûr

date has a significance in the context of the Secretary-General's report: we, the sponsors of resolution 210 (1965), did not invent it for fun or choose it arbitrarily because we liked the look of it on a calendar. The date of 5 August is the vital date in this debate. It is in fact and in truth, the starting point in the long and sorry train of tragic events narrated by the Secretary-General in his report of 3 September [S/6651], which is, I repeat, the foundation of this debate.

21. The fifth of August as the vital date to this debate is referred to at least seven times in that report, and I crave the Council's indulgence to enumerate it.

First, the sub-heading above paragraph 5 is entitled "Events since 5 August 1965".

Secondly, the opening sentence of paragraph 5 reads: "The current serious trouble affecting the cease-fire and the cease-fire line in Kashmir dated from 5 August 1965...."

Thirdly, the concluding sentence of the same paragraph reads: "The adequacy of the present number of observers and of their function may well be reappraised in the light of experiences since 5 August."

Fourthly, the opening sentence of paragraph 6 begins:

"General Nimmo has indicated to me that the series of violations that began on 5 August were to a considerable extent in subsequent days in the form of armed men, generally not in uniform, crossing the cease-fire line from the Pakistan side for the purpose of armed action on the Indian side."

Fifthly, part II of the same report is entitled: "List of those incidents since 5 August 1965 which have been investigated by United Nations observers prior to 3 September 1965".

Sixthly, General Nimmo, on his letter transmitting that list said: "This list comprises only incidents on which complaints have been submitted asserting violations of the cease-fire and the cease-fire line between 5 and 30 August 1965..."

Seventhly, and lastly, the list itself sets out the first and second incidents as those of 5 and 6 August.

22. I do not think I need say more. Nor will it be proper for me to lift the veil over the varied and various consultations that indeed did take place relating to the incorporating of it, the formulation of words in it, the omission of some and the inclusion of others, the doting of the I's and the crossing of the T's, the inspiration and perspiration behind the final form. That would provide good copy, but it would hardly be good diplomacy.

23. I now return to where I left off. In the remarks that I propose to make, I do not wish it to be thought

qu'il pense, comme moi, que cette date a une signification dans le contexte du rapport du Secrétaire général; nous, les auteurs de la résolution 210 (1965), ne l'avons pas inventée par plaisir ni choisie arbitrairement parce qu'elle nous plaisait dans le calendrier. Le 5 août est la date capitale dans ce débat. En vérité, c'est le point de départ de la longue et triste chaîne d'événements tragiques décrits par le Secrétaire général dans son rapport du 3 septembre [S/6651], sur lequel, je le répète, se fonde ce débat.

21. La date du 5 août est mentionnée au moins sept fois dans ce rapport comme étant la date capitale pour nos délibérations, et je prierai le Conseil de me laisser citer les passages où elle est mentionnée. Premièrement, le sous-titre du paragraphe 5 est ainsi libellé: "Événements survenus depuis le 5 août".

Deuxièmement, la première phrase du paragraphe 5 se lit comme suit: "Les troubles graves qui compromettent actuellement le respect du cessez-le-feu et de la ligne du cessez-le-feu au Cachemire ont commencé le 5 août 1965..."

Troisièmement, la dernière phrase du même paragraphe est ainsi rédigée: "Compte tenu de ce qui s'est passé depuis le 5 août, il y a lieu de se demander à quel point les fonctions et l'effectif actuels du Groupe d'observateurs sont adéquats dans les circonstances présentes."

Quatrièmement, la première phrase du paragraphe 6 commence ainsi:

"Le général Nimmo m'a signalé que la série de violations qui a commencé le 5 août est attribuable en grande mesure, pendant les journées suivantes, à des hommes en armes ne portant généralement pas l'uniforme, qui ont franchi la ligne du cessez-le-feu, venant du côté pakistanais, aux fins d'opérations militaires du côté indien."

Cinquièmement, la partie II de ce rapport est intitulée: "Liste des incidents qui se sont produits depuis le 5 août 1965 et sur lesquels les observateurs militaires des Nations Unies ont enquêté avant le 3 septembre 1965".

Sixième, le général Nimmo fait observer dans sa lettre d'envoi transmettant cette liste: "Cette liste ne comprend que les incidents qui ont fait l'objet de plaintes pour violations du cessez-le-feu ou de la ligne du cessez-le-feu entre le 5 et le 30 août 1965..."

Septièmement et en dernier lieu, la liste elle-même présente le premier et le second incident comme étant ceux des 5 et 6 août.

22. Je ne crois pas utile d'en dire plus. Il ne conviendrait pas non plus que je dévoile le secret des consultations diverses et variées qui ont, en fait, eu lieu au sujet de l'insertion de cette date, du choix des mots, de l'emploi de certain termes & l'exclusion d'autres, de la façon de mettre les points sur les i, ni que je rappelle les efforts qui ont été déployés pour mettre au point le texte définitif. Ce serait là un sujet palpitant, mais ce ne seraient guère de la bonne diplomatie.

23. J'en reviens maintenant au point où j'en étais avant cette digression. Dans les remarques que je

that I am more critical of the one side or less critical of the other. My country enjoys the most friendly relations with Pakistan as well as India and we are anxious that this relationship should continue and mature. For that reason alone I have guarded myself from accepting one version of what happened or another as proceeding from the two parties. But we are bound to accept the reports of the Secretary-General, beginning with the report of 3 September, which we know are unbiased, objective, impartial. I shall therefore confine myself in such comments as I may make to the statements contained in the reports and no other version of what one side or the other has alleged to have happened.

24. According to paragraph 6 of the Secretary-General's report [S/6651] of 3 September, General Nimmo, as a result of investigations and "in the light of the extensiveness and character of the raiding activities", reached the conclusion that large-scale infiltrations of heavily armed irregulars from Pakistan across the cease-fire line took place on 5 August and subsequent days. If one examines, as I have, the annotated list of incidents annexed to the Secretary-General's report, one finds that not until after the first eleven incidents, spaced within 5 August and 14 August, had occurred, each with increasing intensity and severity, did the Indian troops for the first time cross the cease-fire line and reoccupy the position northeast of Kargil, from which previously in May, upon the appeal of the Secretary-General, they had withdrawn.

25. In these eleven incidents there are to be found confirmations by General Nimmo's observers of attacks within the Indian side of the cease-fire line by large armed groups varying from forty and seventy to as many as "exceeding 1,000", leaving large quantities of arms with tell-tale markings. This could not go on with impunity and indeed provoked self-defensive reactions. Subsequently, the pace of the response kept in step with the pace of infiltration, until by the beginning of September everything went out of hand.

26. One realizes—none more than I do—that the Security Council is not a court of law. How I wish it were, if only to a limited extent of requiring the rules of relevance being observed in debate. But it inevitably must function as a quasi-judicial body examining facts and weighing probabilities before it can make determinations and take decisions which are indeed judgement-making processes that fall within its sole competence. I would venture to suggest that from the Secretary-General's report, supported by the careful findings of General Nimmo as a part of it, one can only—and I say this with the deepest regret—reach the conclusion that the highly armed, well-trained and well-led infiltrators came from Pakistan's side of the cease-fire line.

27. We in our part of the world have been facing for over two years this kind of war—infiltration, subversion, sabotage—and we may speak with some large

me propose de faire, je ne voudrais pas qu'on croie que je suis plus critique à l'égard d'un côté que de l'autre. Mon pays entretient les relations les plus amicales avec le Pakistan aussi bien qu'avec l'Inde, et nous souhaitons vivement voir ces rapports se poursuivre et se développer. Ne serait-ce que pour cette raison, je me suis gardé d'accepter l'une ou l'autre version des événements présentée par chacune des deux parties. Mais nous devons accepter les rapports du Secrétaire général, à commencer par le rapport du 3 septembre, dont nous connaissons l'objectivité et l'impartialité. Mes observations porteront donc uniquement sur les déclarations contenues dans les rapports et non sur toute autre version des faits présentée par l'une ou l'autre partie.

24. D'après le paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général en date du 3 septembre [S/6651], le général Nimmo, à la suite d'enquêtes et "eu égard à l'importance et à la nature des incursions", est parvenu à la conclusion que d'importantes infiltrations d'irréguliers lourdement armés, qui ont franchi la ligne de cessez-le-feu en provenance du Pakistan, ont eu lieu le 5 août et les jours suivants. Si l'on examine, comme je l'ai fait, la liste annotée des incidents qui est jointe au rapport du Secrétaire général, on constate que ce n'est qu'après les 11 premiers incidents, qui se sont produits entre le 5 août et le 14 août, chacun revêtant une intensité et une gravité croissantes, que les troupes indiennes, pour la première fois, ont traversé la ligne de cessez-le-feu et réoccupé la position située au nord-est de Kargil, d'où elles s'étaient précédemment retirées en mai, pour répondre à l'appel du Secrétaire général.

25. Dans ces 11 incidents, des observateurs du général Nimmo ont trouvé des confirmations d'attaques qui ont été lancées, à l'intérieur de la partie indienne de la ligne de cessez-le-feu, pard'importants groupes armés variant de 40 et 70 hommes à "plus de mille", lesquels ont laissé de grandes quantités d'armes portant des marques révélatrices. Ces invasions ne pouvaient demeurer impunies et ont évidemment provoqué des réactions de légitime défense. Par la suite, le rythme des représailles s'est accéléré en même temps que le rythme des infiltrations, au point qu'au début de septembre la situation est devenue incontrôlable.

26. On sait — et nul ne le sait mieux que moi — que le Conseil de sécurité n'est pas une cour de justice. Je souhaiterais qu'il le fût, ne serait-ce que pour exiger que l'on s'entende, dans les débuts, à l'examen des faits pertinents. Mais le Conseil ne peut être qu'un organe semi-judiciaire, qui examine les faits et les probabilités, avant de pouvoir aboutir à des conclusions et prendre des décisions qui équivalent à des jugements qu'il est seul à pouvoir prononcer. Je me risquerai à dire que, d'après le rapport du Secrétaire général, étayé par les conclusions prudentes du général Nimmo qui en font partie, on ne peut que conclure — et je le dis avec le plus profond regret — que les infiltrateurs bien armés, bien entraînés et bien dirigés venaient du côté pakistanaise de la ligne de cessez-le-feu.

27. Dans notre partie du monde, nous subissons depuis plus de deux ans ce genre de guerre - infiltrations, subversion, sabotage — et nous pouvons

knowledge learnt in the hard school of experience. It is an exhausting, exasperating war where the initiative is forever with the aggressor, where the real casualties are not so much human bodies or valuable material, but the slow erosion of the steel, the determination, the will to fight, the will to stand firm in the face of odds, possessed by the passion to give one's all to save one's country.

28. Military pundits have calculated the defensive human costs of such operations in the ratio of at least ten to one. The art and science of this wearing, wearying, wasteful war have now been perfected in Asia. The peril of our times is the expansion, export and propagation of this kind of war into regions farther beyond, regions which are judged to be ripe for revolution. Today, however, Asia is its testing ground.

29. When the truth with regard to these infiltrations became known, Pakistan answered with vague denials and claims that these are but the symptoms of an ancient malignancy and the Security Council should direct its mind and employ its energies in exterminating the root cause of all: the denial by India of a plebiscite in Kashmir, agreed to by India as long ago as 1948. This was repeated this morning at our previous meeting by the representative of Pakistan. This has been a time-honoured refrain.

30. I have referred to the chequered history of this ancient conflict, and were it relevant to the matter in debate I should have felt compelled to address myself to it. But for the moment let me say only that it is claimed by India that it is capable of an answer as effective as it is complete. But I suggest that is not our task in this debate.

31. Pakistan has claimed that a cease-fire should be purposeful and should provide for a self-executing arrangement for the final settlement of the Kashmir dispute. The only "purpose" that I see in this argument is that the purpose of this infiltration was to provide Pakistan with a lever which at one stroke releases it from the obligation of November 1962 to engage in direct talks with India to settle all outstanding differences and enables it, at the same time, to return to the pre-1962 claim of nothing but a plebiscite in Kashmir. I must venture this thought: if a plebiscite or an undertaking to have one is to be regarded as an essential prerequisite for a cease-fire, the logic of that argument would commit the Security Council to have secured for a State the happy position of provoking a conflict so as to be able to secure a political profit from it.

32. I suggest that we take good care that the Security Council does not walk into any position of that kind. Our duty was and is plain. In resolutions 209 (1965) and 210 (1965) we called for a halt to hostilities—the sole concern, I repeat, in the present context of the Security Council. It is not to recall ancient resolutions

en parler en connaissance de cause, car c'est à la rude école de l'expérience que nous avons appris ce que nous savons. C'est une guerre épuisante, exaspérante, où l'initiative appartient toujours à l'agresseur, où les pertes réelles ne sont pas tellement des pertes en hommes ou en matériel précieux; non, il s'agit plutôt d'une lente érosion de la fermeté, de la détermination, de la volonté de combattre, de la volonté de tenir bon devant des forces supérieures en nombre, en restant animé du désir passionné de tout donner pour sauver son pays.

28. Des spécialistes des questions militaires ont estimé à 10 contre un au moins le taux des pertes humaines que coûtent de telles opérations de défense. L'art et la science de cette guerre d'usure, épuisante et ruineuse, ont maintenant été perfectionnés en Asie. Le péril de notre temps, c'est l'extension, l'exportation et la propagation de ce genre de guerre dans des régions plus éloignées, des régions que l'on estime mûres pour la révolution. Mais, pour l'instant, c'est l'Asie qui sert de champ d'expériences.

29. Quand la vérité s'est faite sur ces infiltrations, le Pakistan a répondu par de vagues démentis et a prétendu qu'il ne s'agissait là que des symptômes d'une vieille maladie et que le Conseil de sécurité devait consacrer toute son attention et employer toute son énergie à extirper la racine du mal, c'est-à-dire le refus par l'Inde de consentir à un plébiscite au Cachemire, idée qu'elle avait pourtant acceptée dès 1948. Cet argument a été répété à notre séance précédente par le représentant du Pakistan. C'est là un vieux refrain.

30. J'ai fait allusion à l'histoire pleine de vicissitudes de ce vieux conflit et, si cela avait pu nous aider à examiner la question dont nous sommes saisis, je me serais senti obligé d'en parler plus longuement. Pour le moment, je me bornerai à dire que l'Inde affirme que l'on peut trouver à ce problème une solution aussi efficace que complète. Mais je ne pense pas que ce soit là la tâche dont nous devons nous acquitter à l'heure actuelle.

31. Le Pakistan a déclaré qu'un cessez-le-feu devrait avoir un objet précis et devait être assorti de dispositions d'application automatique en vue du règlement définitif du différend du Cachemire. Le seul "objet", à mon avis, de cet argument est de prouver que les incursions avaient pour objet de fournir au Pakistan un levier qui le libère d'un seul coup de l'obligation qu'il avait contractée en novembre 1962 d'entamer des pourparlers directs avec l'Inde pour régler tous les différends qui n'étaient pas résolus, ce qui lui permettrait, en même temps, de revenir à ses exigences d'avant 1962, à savoir: un plébiscite et rien d'autre. Mais considérer qu'un plébiscite ou l'engagement d'en organiser un est la condition préalable d'un cessez-le-feu, c'est admettre que le Conseil de sécurité puisse accepter qu'un Etat provoque un conflit afin d'en tirer un profit politique.

32. Nous devons veiller à ce que le Conseil de sécurité n'en vienne pas à adopter une position de ce genre. Notre devoir était et reste clair. Dans les résolutions 209 (1965) et 210 (1965), nous avons demandé l'arrêt des hostilités — c'est là, je le répète, le seul souci du Conseil de sécurité dans les circons-

from the musty records of the past, nor to express pious hopes for a peaceful settlement in the future, nor to get side-tracked from the main objective.

33. Far be it from me even remotely to give the impression of being critical of the Secretary-General. But I must confess I do share slightly the grievance expressed by the representative of India when he spoke to us at the 1239th meeting. Even as I read the Secretary-General's preliminary report of his visit to India and Pakistan, the terms of his second letter to Prime Minister Shastri and President Ayub Khan arrested my attention because they contained the following words:

"I note, however, that both Governments, to their replies to my request for an unconditional cease-fire, have added conditions and qualifications upon which I have no right under the Security Council resolutions to give firm undertakings." [See S/6683, para. 10.]

34. The moment I read those words, I underlined the words "both Governments" and put a double query in the margin, as if to ask myself "How come?" Presumably the pattern of the letters lends itself to the view that they were composed in identical terms to avoid obvious suggestions and difficulties. But the replies, quite patently, are not cast in the same terms. It was only fair that there should have been some indication of the essential difference between the ready willingness of the one and the reluctant response of the other.

35. But in Prime Minister Shastri's reply of 14 September, we find this statement:

"In deference to the wishes of the Security Council and to the appeals which we have received from many friendly countries, we accept your proposal for an immediate cease-fire. We would, therefore, be prepared to order a cease-fire effective from 6.30 a.m. Indian standard time, on Thursday, 16 September 1965, provided you confirm to me by 9 a.m. tomorrow that Pakistan is also agreeable to do so." [*Ibid.*, para. 8.]

36. This letter concludes with these two sentences:

"We sincerely hope that the forces of peace will win and that humanity will go forward towards ever increasing progress and prosperity. It is in this spirit that we are agreeing to your proposal for a cease-fire." [*Ibid.*]

37. It is therefore entirely understandable that in a reply couched in the politest terms a note of incredulity can be detected in Prime Minister Shastri's second letter. In the report the Secretary-General sets out the reply that he received from Prime Minister Shastri on 15 September:

tances actuelles. Il ne s'agit pas pour nous de rappeler de vieilles résolutions tirées des dossiers poussiéreux du passé, ni d'exprimer de pieux espoirs quant à un règlement pacifique de la question à l'avenir, ni de nous laisser détourner de notre objectif principal.

33. Je ne voudrais pas donner le moins du monde l'impression de critiquer le Secrétaire général. Mais je dois avouer que je partage un peu le grief qu'a exprimé le représentant de l'Inde lorsqu'il nous a parlé à la 1239ème séance. Même lorsque j'ai lu le rapport préliminaire du Secrétaire général sur son séjour en Inde et au Pakistan, j'ai été frappé par les termes de la seconde lettre qu'il a adressée au premier ministre Shastri et au président Ayub Khan, car on y trouvait la phrase suivante:

"Je note, toutefois, que les deux gouvernements ont assorti leurs réponses à ma demande d'un cessez-le-feu sans conditions, de conditions et de réserves au sujet desquelles je ne suis pas en droit, aux termes des résolutions du Conseil de sécurité, de prendre d'engagement ferme." [Voir S/6683, par. 10.]

34. Quand j'ai lu ces lignes, j'ai souligné les mots "les deux gouvernements" et j'ai mis deux points d'interrogation dans la marge, en me demandant: "Comment est-ce possible?" La forme de ces lettres permet de penser qu'elles ont été rédigées en termes identiques pour éviter des insinuations et des difficultés évidentes. Mais il est bien certain que les réponses n'ont pas été rédigées dans les mêmes termes. Il aurait été juste d'indiquer qu'il y avait une différence essentielle entre la bonne volonté manifestée par un gouvernement et la réponse fort hésitante donnée par l'autre.

35. Dans la réponse du premier ministre Shastri, en date du 14 septembre, nous trouvons cette déclaration:

"Pour répondre aux voeux du Conseil de sécurité et aux appels que nous ont lancés de nombreux pays amis, nous acceptons votre proposition de cessez-le-feu immédiat. Nous serions donc disposés à ordonner le cessez-le-feu à compter de 6 h 30, heure indienne, le jeudi 16 septembre 1965, si vous me donnez confirmation d'ici à 9 heures demain que le Pakistan est également disposé à faire de même." [*Ibid.*, par. 8.]

36. Cette lettre se termine par les deux phrases suivantes:

"Nous espérons sincèrement que les forces de paix l'emporteront et que l'humanité ira de l'avant, dans le progrès, vers une prospérité toujours plus grande. C'est dans cet esprit que nous acceptons votre proposition de cessez-le-feu." [*Ibid.*]

37. La note d'incredulité que l'on peut déceler dans la deuxième lettre — conçue en termes extrêmement courtois — du premier ministre Shastri est par conséquent bien compréhensible. Dans son rapport, le Secrétaire général cite la réponse qu'il a reçue du premier ministre Shastri le 15 septembre:

"Thank you for your message of 14 September, which was conveyed to me late last night.

"You have said that you cannot give any undertakings. I fully appreciate and understand this and in fact I did not ask you for any. It was, however, essential for us to state clearly our stand in regard to certain matters which are of vital importance to us.

"I reaffirm my willingness, as communicated, to order a simple cease-fire and cessation of hostilities as proposed by you . . ." [Ibid., para. 11.]

38. I regret, with the utmost deference, that I cannot agree with or accept the analysis of this correspondence made at the previous meeting by the representative of Pakistan, when he gallantly tried to graft on to an unconditional acceptance a series of conditions that are not there.

39. I pass on to another aspect of the reports. This readiness and willingness—as I read it in the correspondence—of India, to my judgement, contrasts strangely with the consistently unhelpful attitude of Pakistan. I now go back to the first report that was circulated to the Council [S/6651]. In that report there is a chapter entitled "Efforts of the Secretary-General". With the indulgence of the Council, I should like to read out paragraphs 9 and 10 of the report by the Secretary-General:

"9. On the morning of 9 August 1965, a cable was received from General Nimmo warning that the situation was deteriorating along the cease-fire line. On the basis of this report, I saw the representative of Pakistan at 1230 hours on that day, and asked him to convey to his Government my very serious concern about the situation that was developing in Kashmir, involving the crossing of the cease-fire line from the Pakistan side by numbers of armed men and their attacks on Indian military positions on the Indian side of the line, and also my strong appeal that the cease-fire line be observed. That same afternoon I saw the representative of India, told him of the information I had received from General Nimmo and of the démarche I had made to the Government of Pakistan, and asked him to convey to his Government my urgent appeal for restraint as regards any retaliatory action from their side. In subsequent days, I repeated these appeals orally for transmission to the two Governments, asking also that all personnel of either party still remaining on the wrong side of the line be withdrawn to its own side. I have not obtained from the Government of Pakistan any assurance that the cease-fire and the cease-fire line will be respected henceforth or that efforts would be exerted to restore conditions to normal along that line. I did receive assurance from the Government of India, conveyed orally by its representative at the United Nations, that India would act with restraint with regard to any retaliatory acts and will respect the cease-fire agreement and the cease-fire line if Pakistan does likewise. In the meantime, reports from UNMOGIP as of 2 Sep-

"Je vous remercie de votre message du 14 septembre, qui m'est parvenu hier soir à une heure avancée.

"Vous écrivez que vous ne pouvez prendre d'engagement. Je le sais et le comprends parfaitement, et le fait est que je ne vous en ai demandé aucun. Mais il était essentiel d'exposer clairement notre position touchant certaines questions qui sont pour nous d'une importance vitale.

"Je répète que je suis disposé, comme je vous l'ai déjà fait savoir, à ordonner, conformément à votre proposition, un simple cessez-le-feu et la cessation des hostilités . . ." [Ibid., par. 11.]

38. Je regrette de devoir dire que je ne puis approuver ni accepter la façon dont le représentant du Pakistan a analysé cette communication à la séance précédente, lorsqu'il a déployé tant de vaillants efforts pour prouver que cette acceptation inconditionnelle était assortie de toutes sortes de conditions qu'elle ne comporte pas.

39. Je passe à un autre aspect des rapports. Cette bonne volonté de l'Inde qui ressort, à mon avis, de la correspondance qui a été échangée contraste étrangement avec le refus de coopérer que le Pakistan a constamment manifesté. Je reviens maintenant au premier rapport qui a été distribué au Conseil [S/6651]. Dans ce rapport, on trouve un chapitre intitulé "Efforts du Secrétaire général". Avec la permission du Conseil, je voudrais lire les paragraphes 9 et 10 du rapport du Secrétaire général:

"9. Dans la matinée du 9 août, il a été reçu du général Nimmo un télégramme indiquant que la situation empirait le long de la ligne du cessez-le-feu. Me fondant sur ce rapport, j'ai eu une entrevue, à 12 h 30 le même jour, avec le représentant du Pakistan et lui ai demandé de faire part à son gouvernement de la très grave préoccupation que me causaient les événements du Cachemire — notamment le fait que la ligne du cessez-le-feu avait été franchie à partir du côté pakistanais par un certain nombre d'hommes armés qui avaient attaqué des positions militaires indiennes du côté indien de la ligne — ainsi que de lui transmettre un appel instant à respecter la ligne du cessez-le-feu. Au cours du même après-midi, j'ai eu une entrevue avec le représentant de l'Inde, lui ai fait part des informations que j'avais reçues du général Nimmo et de la démarche que j'avais faite auprès du Gouvernement pakistanais, et lui ai demandé de transmettre à son gouvernement un appel urgent pour qu'il fasse preuve de modération quant aux mesures de représailles qu'il envisagerait. Les jours suivants, j'ai renouvelé ces appels verbalement pour qu'ils soient transmis aux deux gouvernements et j'a également demandé que soient retirées toutes les forces de l'une et l'autre parties qui se trouvaient encore du côté opposé de la ligne. Je n'ai pas obtenu du Gouvernement pakistanais l'assurance que le cessez-le-feu et la ligne du cessez-le-feu seraient respectés à l'avvenir, ou qu'il s'emploierait à rétablir un état de choses normal le long de la ligne. En revanche, j'ai reçu du Gouvernement indien l'assurance, donnée verbalement par son repré-

tember indicate a continuation of violations of the cease-fire and the cease-fire line from both sides.

"10. In view of the continuing deterioration in the situation as of 16 August, I gave consideration to a further step in the form of a draft statement about the cease-fire violations which was designed for public release. The draft was handed to the two representatives to be transmitted for the information of their Governments. Both Governments reacted promptly. The Government of India had no objection to the release of the statement but at first wished certain modifications which in part at least I regarded as unacceptable. The Government of Pakistan was strongly negative about the statement in general on the grounds that it favoured India in that it dealt only with the current cease-fire situation without presenting the political background of the broad issue and thus was lacking in balance since a cease-fire alone supports the status quo to India's benefit." [S/6651, paras. 9 and 10.]

40. On the question of the attitude of the Pakistan Government to the cease-fire, I wish to draw the attention of the Council to two extracts from that report. This is a reply from the President of Pakistan to the Secretary-General's first letter:

"Nevertheless, Pakistan is not against a cease-fire as such. In fact, in order to save the subcontinent from being engulfed in what would clearly be an appalling catastrophe, we would welcome a cease-fire. But it must be a purposeful cease-fire: one that effectively precludes that catastrophe and not merely postpones it. In other words, it should provide for a self-executing arrangement for the final settlement of the Kashmir dispute which is the root cause of the India-Pakistan conflict.

"While you propose a 'cease-fire without condition' you go on to add that the Security Council would, soon after the cease-fire, proceed to implement its resolution of 6 September. The provisions of the Security Council resolutions of 4 September and 6 September that the cease-fire be followed immediately by withdrawal of all armed Pakistan personnel to the Pakistan side of the cease-fire line and the consolidation of the cease-fire line through the strengthening of the United Nations Military Observer Group would result in restoring India's military grip over Kashmir. We would thus merely revert to the same explosive position which triggered the present conflict." [S/6683, para. 9.]

41. Lastly, I quote the final paragraph of the second letter from the President of Pakistan:

sentant auprès de l'Organisation des Nations Unies, que l'Inde ferait preuve de modération quant à d'éventuelles mesures de représailles et respecterait l'accord de cessez-le-feu ainsi que la ligne du cessez-le-feu si le Pakistan faisait de même. Cependant, les rapports du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies indiquent, à la date du 2 septembre, que les violations du cessez-le-feu et de la ligne du cessez-le-feu se poursuivent de part et d'autre.

"10. Le 16 août, du fait que la situation continuait à empirer, j'ai envisagé un nouvel effort en établissant, en vue de sa publication ultérieure, un projet de déclaration sur les violations du cessez-le-feu. Ce projet a été remis aux deux représentants pour qu'ils le transmettent, pour information, à leur gouvernement. Les deux gouvernements ont réagi promptement. Le Gouvernement indien n'avait pas d'objection à ce que la déclaration fût rendue publique, mais souhaitait tout d'abord y voir apporter certaines modifications que j'ai jugées, du moins en partie, inacceptables. Le Gouvernement pakistanais a adopté une attitude nettement négative à l'égard de l'ensemble de la déclaration, alléguant qu'elle favorisait l'Inde en ne traitant que de la situation actuelle du cessez-le-feu sans présenter les antécédents politiques de l'ensemble de la question et manquait ainsi d'équilibre, étant donné que le cessez-le-feu, en lui-même, favorise le status quo dans l'intérêt de l'Inde." [S/6651, par. 9 et 10.]

40. Pour ce qui est de l'attitude du Gouvernement pakistanais à l'égard du cessez-le-feu, je désire attirer l'attention du Conseil sur deux extraits de ce rapport. Il s'agit de la réponse adressée par le Président du Pakistan à la première lettre du Secrétaire général:

"Néanmoins, le Pakistan n'est pas opposé à un cessez-le-feu en tant que tel. En fait, afin d'éviter au sous-continent d'être englouti dans ce qui serait manifestement une catastrophe épouvantable, nous nous félicitierions d'un cessez-le-feu. Mais il doit s'agir d'un cessez-le-feu répondant à sa raison d'être, c'est-à-dire qui empêche effectivement une telle catastrophe et ne se borne pas à la différer. En d'autres termes, il doit être assorti de dispositions d'application automatique en vue d'un règlement définitif du différend du Cachemire qui est à l'origine du conflit indo-pakistanais.

"Tout en proposant un "cessez-le-feu sans condition", vous ajoutez que le Conseil de sécurité, peu après le cessez-le-feu, entreprendrait de donner suite à sa résolution du 6 septembre. Or, les dispositions des résolutions du Conseil de sécurité en date des 4 et 6 septembre tendant à ce que le cessez-le-feu soit immédiatement suivi du retrait de tous les éléments armés pakistanais du côté pakistanais de la ligne du cessez-le-feu et de la consolidation de la ligne du cessez-le-feu par le renforcement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies aboutiraient à rétablir la mainmise militaire de l'Inde sur le Cachemire. Nous ne ferions ainsi que revenir à la même situation explosive qui a déclenché le conflit actuel." [S/6683, par. 9.]

41. Enfin, je veux citer le dernier paragraphe de la deuxième lettre du Président du Pakistan:

"However, a cease-fire can be meaningful only if it is followed by such steps as would lead to a durable and honourable settlement in order to preclude the recurrence of a catastrophe such as now threatens the subcontinent. To bring about such a settlement, it would be necessary to evolve an effective machinery and procedure that would lead to a final settlement of the Kashmir dispute." [Ibid., para. 14.]

42. Mr. President, I have done.

43. My delegation feels that in the present context any resolution of the Council should have these four essential parts: first, acknowledgment of India's ready acceptance of the Security Council's call for a cease-fire; secondly, regret that Pakistan felt unable to agree to an unconditional cease-fire; thirdly, deplored of the recourse of large-scale armed infiltrations into Kashmir as a design by no means consistent with the continuing desire to settle all disputes with India on peaceful terms; and, fourthly, a call on Pakistan, not on India which has not once but twice accepted the Secretary-General's proposals to cease hostilities as of a particular date and a particular time.

44. Those, without embroidery or irrelevance, are the immediate need. My delegation would be happy to support every effort to get a resolution of that content passed by the Council. No more can be or should be expected of the Council—certainly, no less.

45. Before I conclude I wish to say this. I have listened with great sorrow to the catalogue of human tragedy that the representative of Pakistan narrated to us this morning. I have not the slightest doubt that the representative of India does have his own story to tell of unspeakable tragedies. In human terms they should tug at our hearts and stir our souls with revulsion for war; and pity and compassion for those that are the unwilling legatees of the misery, starvation, homelessness and sufferings innumerable let loose by war, a situation in which swift death would be a great mercy.

46. I trust that that mental picture alone will give this debate a sense of urgency as nothing else can.

47. Lord CARADON (United Kingdom): I do not propose now to endeavour to comment on the two very able speeches to which we have listened this afternoon. We shall wish to study what they have said very carefully, and it may well be that at a subsequent stage in our debate I would comment on them. I would make no excuse at all this afternoon for speaking at this stage only in order to emphasize the need to concentrate our attention on the statements of the Secretary-General. I shall do so very shortly because I am concerned not to go back over the past but to look to the future. It is the action to be taken on those statements of the Secretary-General to which our whole attention must surely now be directed.

"Toutefois, un cessez-le-feu ne peut avoir de sens que s'il est suivi de mesures qui mènent à un règlement durable et honorable de nature à empêcher que ne se reproduise une catastrophe comme celle qui menace actuellement le sous-continent. Pour obtenir un tel règlement, il serait nécessaire de mettre au point un mécanisme et une procédure efficaces qui conduisent à un règlement définitif du différend du Cachemire." [Ibid., par. 14.]

42. Monsieur le Président, j'ai terminé.

43. Ma délégation estime que, dans la situation présente, toute résolution du Conseil devrait comporter les quatre points essentiels suivants: premièrement, reconnaître la prompte acceptation par l'Inde du cessez-le-feu demandé par le Conseil de sécurité; deuxièmement, déplorer que le Pakistan se soit senti dans l'impossibilité d'accepter un cessez-le-feu inconditionnel; troisièmement, déplorer le recours à des incursions armées de large envergure au Cachemire, car cette politique n'est en aucune façon compatible avec le désir de régler tous les différends avec l'Inde de manière pacifique; quatrièmement, adresser un appel au Pakistan, et non à l'Inde, qui, non pas une fois, mais à deux reprises, a accepté les propositions du Secrétaire général visant à faire cesser les hostilités à une date et à une heure déterminées.

44. Voilà, sans floritures ni digressions, ce que nous devons faire immédiatement. Ma délégation sera heureuse d'appuyer tout effort en vue de faire adopter par le Conseil une résolution de cette nature. Si l'on ne peut ni ne doit attendre davantage du Conseil, on ne peut, à coup sûr, en attendre moins.

45. Avant de terminer, je voudrais ajouter encore un mot. J'ai écouté avec une profonde compassion l'exposé des souffrances humaines que le représentant du Pakistan nous a fait ce matin. Je ne doute pas un seul instant que le représentant de l'Inde n'aît lui aussi à nous faire le récit de souffrances indicibles. Sur le plan humain, ces tragédies doivent nous serrer le cœur et nous remplir l'âme d'horreur pour la guerre, de pitié et de compassion pour les victimes involontaires de la misère, de la faim, de la destruction et des innombrables souffrances qu'engendre la guerre, victimes pour qui une mort rapide serait un soulagement.

46. Je suis sûr que la seule évocation de ces souffrances, plus que toute autre considération, nous fera sentir toute l'urgence de nos débats.

47. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Je ne veux pas parler maintenant des deux intéressants discours que nous avons entendus cet après-midi. Nous tiendrons à en étudier très attentivement le contenu et il est très possible que j'en traite éventuellement à un stade ultérieur du débat. Je ne chercherai pas à m'excuser de ne prendre la parole, à ce stade, que pour souligner la nécessité de nous arrêter sur les déclarations du Secrétaire général. Je le ferai en quelques mots, parce que, beaucoup plus que le passé, c'est l'avenir qui m'intéresse. Et, assurément, nous devons maintenant nous préoccuper essentiellement des mesures à prendre en relation avec les déclarations du Secrétaire général.

48. I am sure that all of us at once recognized the gravity of the report [S/6686] made to us by the Secretary-General at the 1239th meeting yesterday. It was a clear, and forthright and bold report suitable to the gravity of the situation.

49. Now as we meet to take action on that report I am confident that we do so with an overriding sense of urgency. In this Council we acted with urgency and unity when we unanimously passed resolutions 209 (1965) and 210 (1965) of 4 and 6 September. The Secretary-General followed up those resolutions without delay and without any hesitation. The United Nations did not fail to move quickly to meet the danger. Now the need for further urgent action is greater than ever.

50. From the first, the Secretary-General has had the full support of my Government. The Prime Minister of the United Kingdom at once appealed in the most urgent terms to President Ayub Khan and to Prime Minister Shastri to respond to Council resolution 209 (1965) and to bring the fighting to an immediate end. And the British Foreign Secretary confirmed personally to the Secretary-General, when he passed through London on his way to Pakistan and India, the whole-hearted support of Her Majesty's Government.

51. We wished the Secretary-General good fortune when he set out on his brave endeavour. Throughout, he has carried with him the fullest confidence of my Government, and we pay our tribute to his energy and his patience and his persistence and his courage. We are more than ever grateful to him for his readiness to continue to carry such a heavy burden of responsibility.

52. We most sincerely endorse the Secretary-General's statement on leaving Delhi that even though an end of the fighting had not yet been achieved, there was no reason for slackening our efforts to achieve it. On the contrary, as the Secretary-General emphasized in the report he made to us yesterday, the need for a sustained and accelerated effort is now greater than ever. There is and can be no question of failure. It is a continuing and reinforced initiative on which he and we are engaged, an initiative which must succeed. As the Secretary-General said to us yesterday—and we closely marked his words:

"If success has not yet been achieved in securing compliance with the Council's resolutions, that is all the more reason for making further strenuous efforts for a cease-fire as well as for long-term solutions." [S/6686, para. 8.]

53. We are encouraged and inspired by the Secretary-General's example and his call "to show that peace can be restored and international harmony promoted by the concerted efforts of the international community" [*ibid.*]. We, with him, are "thinking not only of the well-being and future of the Governments and peoples of India and Pakistan, but also of the hopes

48. Je suis sûr que nous avons tous saisi d'emblée l'importance du rapport [S/6686] que le Secrétaire général nous a soumis hier à la 1239ème séance. C'est un rapport clair, franc et courageux, approprié à la gravité de la situation.

49. Réunis pour décider des mesures à prendre en relation avec ce rapport, nous sommes animés, j'en suis certain, par le sentiment d'une urgence impérieuse. Les membres du Conseil ont agi avec unité et avec la conscience de l'urgence de la situation quand ils ont adopté à l'unanimité les résolutions 209 (1965) et 210 (1965) du 4 et du 6 septembre. Le Secrétaire général a donné effet à ces résolutions, sans délai ni hésitation. L'Organisation des Nations Unies n'a pas manqué d'agir promptement pour faire face au danger. Il est maintenant plus urgent que jamais qu'elle prenne de nouvelles mesures.

50. Dès le début, le Secrétaire général a bénéficié de l'appui total de mon gouvernement. Le Premier Ministre du Royaume-Uni a immédiatement lancé un appel pressant au président Ayub Khan et au premier ministre Shastri, leur demandant de donner suite à la résolution 209 (1965) du Conseil et de mettre immédiatement fin aux combats. Le Secrétaire d'Etat aux "affaires étrangères" du Royaume-Uni a personnellement confirmé au Secrétaire général, lors de son passage à Londres, en route pour le Pakistan et l'Inde, l'appui sans réserve du Gouvernement de Sa Majesté.

51. Nous avons adressé nos meilleurs vœux au Secrétaire général lorsqu'il est parti remplir sa courageuse mission. Il n'a cessé de jouir de la confiance absolue de mon gouvernement, et nous rendons hommage à son énergie, à sa patience, à sa ténacité et à son courage. Nous lui sommes plus que jamais reconnaissants de bien vouloir continuer à porter une responsabilité aussi lourde.

52. Nous approuvons sans restriction la déclaration que le Secrétaire général a faite au moment de son départ de Delhi, selon laquelle, bien que les combats n'aient pas encore pris fin, il n'y a pas lieu de relâcher nos efforts en ce sens. Au contraire, comme il l'a souligné dans son rapport d'hier, la nécessité d'agir promptement et vigoureusement est aujourd'hui plus grande que jamais. Il n'est pas question, il ne saurait être question d'échouer. Nous nous sommes engagés, lui et nous, dans une action qui réclame constance et énergie, et nous devons la mener à bien. Comme le Secrétaire général nous l'a dit hier — et nous avons soigneusement relevé ses paroles:

"Le fait que l'on ne soit pas encore parvenu à faire respecter les résolutions du Conseil n'est qu'une raison de plus de faire d'autres efforts pour un cessez-le-feu et des solutions à long terme." [S/6686, par. 8.]

53. Nous trouvons courage et inspiration dans l'exemple du Secrétaire général et dans son invitation à "prouver que la paix peut être rétablie et l'harmonie internationale favorisée par les efforts concertés de la communauté internationale" [*ibid.*]. Comme lui, nous ne songeons "pas seulement au bien-être et à l'avenir des Gouvernement et des peuples de l'Inde et du Pakis-

of mankind for a more peaceful world which are centered on the United Nations" [ibid.].

54. This is the text of the statement issued by my Government in London earlier today:

"The British Government have made it clear that they gave the fullest support to the recent mission undertaken by the United Nations Secretary-General at the request of the Security Council in an attempt to reach a peaceful settlement of the tragic conflict between India and Pakistan. They believe that the courses of action set out in the Secretary-General's report, which in his judgement might be helpful in considering how to achieve an effective cease-fire, provide a useful basis for further urgent discussions in the Security Council. The British Government wish to express their profound gratitude and great admiration of the Secretary-General's untiring efforts for peace."

55. Now, looking to the future, we trust that both of the great countries involved in this conflict will respond to the appeal which we so earnestly and urgently shall now make to them. They will do so. I confidently believe, not only in the interests of their own peoples so that they may be saved from the scourge of much wider conflicts, but in the interests of establishing and maintaining international order and international peace and achieving the honourable and equitable settlement which has long been the declared objective.

56. Mr. DE BEUS (Netherlands): First of all, I wish to express the deep concern of my delegation—a concern undoubtedly shared by all members of the Security Council—that a cease-fire as called for by the Security Council almost two weeks ago, in its resolutions 209 (1965) and 210 (1965) of 4 and 6 September has still not come into being. At the same time it seems to us that some progress towards a cease-fire has been made, thanks to the invaluable and unrelenting efforts of the Secretary-General. It is on the result of those efforts that I should like to speak first.

57. My delegation has studied carefully the Secretary-General's two reports which are before us [S/6683 and S/6686]. I am sure that we are all deeply grateful for the tactful, yet determined, way in which the Secretary-General carried out his most difficult mission. He has not yet been able to achieve a cease-fire, but from a careful reading of his reports one gains the impression that it has been brought somewhat closer.

58. Let us examine for a moment the position of the parties to the conflict with regard to responsibility for the outbreak of fighting, as this position emerges from the Secretary-General's reports as well as from the statements of the two parties to which we have listened with great attention.

59. The contention of India, to begin with, is—and here I quote from the reply of Prime Minister Shastri of 14 September—that:

"...Pakistan launched a massive attack on India on 5 August 1965 by sending thousands of armed

tan, mais aussi aux espoirs de paix dans le monde que l'humanité a placés dans l'Organisation des Nations Unies" [ibid.].

54. Voici le texte de la déclaration que mon gouvernement a publiée à Londres aujourd'hui:

"Le Gouvernement britannique a indiqué clairement qu'il donnait tout son appui à la mission que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a récemment entreprise à la demande du Conseil de sécurité, pour essayer d'aboutir à un règlement pacifique du conflit tragique qui oppose l'Inde et le Pakistan. Il estime que la ligne de conduite définie dans le rapport du Secrétaire général et qui, selon ce dernier, pourrait favoriser l'établissement d'un cessez-le-feu effectif constitue une base utile pour un nouveau débat d'urgence au Conseil de sécurité. Le Gouvernement britannique tient à exprimer au Secrétaire général sa profonde reconnaissance et sa vive admiration pour les efforts inlassables qu'il déploie pour assurer la paix."

55. Nous tournant maintenant vers l'avenir, nous voulons croire que les deux grands pays parties au conflit tiendront compte de l'appel ardent et pressant que nous allons leur adresser aujourd'hui. Ils le feront, j'en suis certain, non pas seulement dans l'intérêt de leurs propres peuples, afin que leur soit épargné le fléau de conflits beaucoup plus étendus, mais aussi pour rétablir et maintenir l'ordre et la paix internationale et aboutir à ce règlement honorable et équitable qui est depuis longtemps leur but déclaré.

56. M. DE BEUS (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: Je voudrais tout d'abord exprimer la profonde inquiétude, sans nul doute partagée par tous les membres du Conseil de sécurité, que ma délégation éprouve à constater que, depuis près de deux semaines, le cessez-le-feu demandé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 209 (1965) et 210 (1965) des 4 et 6 septembre n'a toujours pas eu lieu. Il nous semble cependant qu'on a quelque peu progressé dans la voie du cessez-le-feu, grâce aux efforts inestimables et inlassables du Secrétaire général. C'est du résultat de ces efforts que je voudrais parler en premier lieu.

57. Ma délégation a soigneusement étudié les deux rapports du Secrétaire général dont nous sommes saisis [S/6683 et S/6686]. Je suis certain que nous sommes tous profondément reconnaissants au Secrétaire général du tact et aussi de la fermeté dont il a fait montre au cours de sa difficile mission. Il n'a pas encore pu obtenir un cessez-le-feu, mais, si on lit attentivement ses rapports, on a l'impression qu'il s'est quelque peu rapproché de cet objectif.

58. Examinons donc un instant la position des parties au conflit quant à la responsabilité du début des combats, telle qu'elle se dégage des rapports du Secrétaire général, aussi bien que des déclarations des adversaires, que nous avons écoutes avec la plus grande attention.

59. De son côté, l'Inde soutient — et je cite ici la réponse du premier ministre Shastri en date du 14 septembre — que:

"...le Pakistan a lancé une attaque massive contre l'Inde, le 5 août 1965, en envoyant des

infiltrators equipped with Pakistani arms and ammunition and officered by men of the regular forces of Pakistan...." [S/6683, para. 8.]

60. This allegation, it must be said, is confirmed by the Chief United Nations Military Observer in Kashmir, to the extent that the Secretary-General's report of 3 September states:

"...that the series of violations that began on 5 August were to a considerable extent in subsequent days in the form of armed men, generally not in uniform, crossing the cease-fire line from the Pakistan side for the purpose of armed action on the Indian side." [S/6651, para. 6.]

61. We must therefore assume that extensive infiltrations across the cease-fire line did indeed take place from the Pakistan side from 5 August on, even though we must add that my delegation would not necessarily subscribe to the qualification of these infiltrations as "a massive attack on India".

62. From this contention follows India's demand, repeated here yesterday, that Pakistan be identified as the aggressor, and furthermore India's request—and I quote again from Prime Minister Shastri's first reply:

"We must urge that Pakistan should be asked forthwith to withdraw these armed infiltrators...we will have to insist that there must be no possibility of a recurrence of armed attacks on India, open or disguised." [See S/6683, para. 8.]

63. This constitutes, I believe, the essence of the Indian position with regard to the outbreak of the present hostilities and of what India expects of the Security Council in connexion with a possible cease-fire.

64. Pakistan's contention, on the other hand, is that it is India which committed aggression, I quote from President Ayub Khan's reply of 13 September:

"...India attacked Pakistan on 6 September. This was an act of naked aggression. It is astonishing that the cease-fire resolution of the Security Council of 6 September, which you are urging us to implement, completely ignores this basic fact." [Ibid., para. 9.]

65. It is an uncontested fact, I believe, that Indian armed forces crossed the international border between Pakistan and India on 6 September—which was about one day after the Security Council's first appeal for a cease-fire. On the basis of this fact, Pakistan wishes India to be branded the aggressor. The Pakistani President, furthermore, declares himself prepared to accept a cease-fire on the following conditions:

"...the cease-fire must be accompanied by action which would resolve the real cause of this conflict. This would be possible if the cease-fire is followed immediately by complete withdrawal of the Indian and Pakistan forces from the State of Jammu and

milliers d'infiltrateurs armés, équipés d'armes et de munitions pakistanaises et commandés par des officiers de l'armée pakistanaise ..." [S/6683, par. 8.]

60. Cette affirmation, il faut bien le dire, est confirmée par le Chef du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies au Cachemire, ainsi que l'indique le rapport du Secrétaire général du 3 septembre:

"... la série de violations qui a commencé le 5 août est attribuable en grande mesure, pendant les journées suivantes, à des hommes en armes ne portant généralement pas l'uniforme, qui ont franchi la ligne du cessez-le-feu, venu du côté pakistanais, aux fins d'opérations militaires du côté indien." [S/6651, par. 6.]

61. Nous devons donc supposer que des infiltrations massives à travers la ligne du cessez-le-feu, eu provenance du côté pakistanais, ont bien eu lieu dès le 5 août, bien que ma délégation n'approuve pas nécessairement la définition de ces infiltrations comme "une attaque massive contre l'Inde".

62. L'Inde s'appuie sur cette thèse pour exiger, comme ici même hier encore, qu'on qualifie le Pakistan d'agresseur et pour formuler les demandes énoncées dans la première réponse du premier ministre Shastri, que je cite à nouveau:

"Nous devons insister pour que le Pakistan soit prié de retirer immédiatement ces infiltrateurs armés ... nous devons insister pour que soit exclue toute possibilité de nouvelles attaques armées contre l'Inde, qu'il s'agisse d'attaques ouvertes ou déguisées." [Voir S/6683, par. 8.]

63. Cela constitue, selon moi, l'essentiel de la position de l'Inde quant au début des hostilités actuelles, et quant à ce qu'elle attend du Conseil de sécurité concernant un cessez-le-feu éventuel.

64. Le Pakistan soutient, pour sa part, que l'Inde est l'auteur de l'agression. Je cite la réponse du président Ayub Khan en date du 13 septembre:

"... l'Inde a attaqué le Pakistan le 6 septembre, commettant ainsi un acte d'agression flagrante. Il est très surprenant que la résolution du Conseil de sécurité en date du 6 septembre relative à un cessez-le-feu, que vous nous demandez instamment d'appliquer, ne tienne aucun compte de ce fait fondamental." [Ibid., par. 9.]

65. Il est acquis, je crois, que les forces armées indiennes ont traversé la frontière internationale entre le Pakistan et l'Inde le 6 septembre, c'est-à-dire à peu près un jour après le premier appel au cessez-le-feu lancé par le Conseil de sécurité. Se fondant sur ce fait, le Pakistan demande que l'Inde soit flétrie comme étant l'agresseur. Le Président du Pakistan se déclare en outre prêt à accepter un cessez-le-feu dans les conditions suivantes:

"... le cessez-le-feu doit s'accompagner de mesures propres à faire disparaître la cause réelle de ce conflit. Ce résultat pourra être atteint si le cessez-le-feu est immédiatement suivi du retrait complet des forces indiennes et pakistanaises de

Kashmir, the induction of a United Nations-sponsored Afro-Asian force to maintain order in the State and the holding of a plebiscite in the State within three months." [ibid.]

66. The Secretary-General thereupon made a second appeal to both Heads of Government. Prime Minister Shastri, in his reply to this second appeal, declared his country's preparedness to accept a simple cease-fire without attaching conditions. President Ayub Khan, in his reply, declared himself "agreeable in principle to stop fighting" [ibid., para. 14]. He went on to say, however, that a meeting with Prime Minister Shastri seemed to offer little hope of success. President Ayub Khan furthermore stated:

"However, a cease-fire can be meaningful only if it is followed by such steps as would lead to a durable and honourable settlement in order to preclude the recurrence of a catastrophe such as now threatens the subcontinent. To bring about such a settlement, it would be necessary to evolve an effective machinery and procedure that would lead to a final settlement of the Kashmir dispute." [ibid.]

67. A comparison of the first and the second replies of both Governments shows that, although unfortunately they have not yet come together on a cease-fire, the gap which separates them has been narrowed. India no longer poses any conditions, although it is clearly worried about a possible repetition of armed infiltrations. Pakistan still makes it a condition that a cease-fire should be followed by effective steps leading to a final settlement of the Kashmir dispute.

68. So much for the position of both parties to the conflict. The question for us now is: what can the Security Council do to achieve a cease-fire and a settlement of the underlying political questions?

69. I have noted that each of the two parties accuses the other of aggression, that each of the parties adduces established facts to prove that contention, and that each of the parties wishes the Council to brand the other side as the aggressor and draw the conclusions from such a condemnation.

70. It seems to my delegation that it would become a very complicated and rather fruitless process for the Council to weigh all the actions by one party against those of the other. It is obvious that actions have taken place on both sides by which hostilities escalated, and we believe that it would be almost impossible to single out one specific act or date at which aggression started. The task of the Security Council is to maintain peace and security, not to sit in judgement like a tribunal and award damages after weighing the seriousness of the mutual claims and counterclaims. Our duty today is to stop the fighting and, beyond that, to promote a settlement of the problem from which the fighting originated. We should, therefore, concentrate on steps leading to that double goal. Rather than trying to pronounce judgement on recriminations about the origin of the fighting, we should now try to stop the fighting and open a road to eliminate the underlying causes of conflict from

l'Etat de Jammu et Cachemire, de l'envoi, sous les auspices des Nations Unies, d'une force afro-asiatique chargée de maintenir l'ordre dans l'Etat et de l'organisation d'un plébiscite dans l'Etat dans un délai de trois mois." [ibid.]

66. Le Secrétaire général a alors lancé un second appel aux deux chefs de gouvernement. Le premier ministre Shastri, dans sa réponse au second appel, a déclaré que son pays était prêt à accepter un simple cessez-le-feu, non assorti de conditions. Le président Ayub Khan, dans sa réponse, s'est déclaré "en principe disposé à arrêter les combats" [ibid., par. 14]. Il a ajouté toutefois qu'une rencontre avec le premier ministre Shastri avait peu de chance de réussir. Le président Ayub Khan a encore dit:

"Toutefois, un cessez-le-feu ne peut avoir de sens que s'il est suivi de mesures qui mènent à un règlement durable et honorable de nature à empêcher que ne se reproduise une catastrophe comme celle qui menace actuellement le sous-continent. Pour obtenir un tel règlement, il serait nécessaire de mettre au point un mécanisme et une procédure efficaces qui conduisent à un règlement définitif du différend du Cachemire." [ibid.]

67. On constate, si l'on compare la première et la deuxième réponse des deux gouvernements, que, bien qu'ils ne se soient malheureusement pas mis d'accord sur un cessez-le-feu, le fossé qui les sépare est maintenant moins grand. L'Inde ne pose plus de conditions, quoique l'éventualité de nouvelles infiltrations armées l'inquiète visiblement. Le Pakistan pose encore comme condition que le cessez-le-feu soit suivi de mesures conduisant effectivement à un règlement définitif du différend du Cachemire.

68. Voilà pour la position des deux adversaires. Nous devons nous demander maintenant ce que peut faire le Conseil de sécurité pour aboutir à un cessez-le-feu et à un règlement des problèmes politiques fondamentaux.

69. J'ai noté que les deux adversaires s'accusent mutuellement d'agression, qu'ils invoquent des faits établis à l'appui de leur thèse et qu'ils souhaitent tous deux que le Conseil stigmatise leur adversaire comme étant l'agresseur et tire les conclusions de cette condamnation.

70. Ma délégation estime que mettre en regard tous les actes des deux adversaires serait pour le Conseil un travail très compliqué et plutôt stérile. Il est évident qu'il y a eu des deux côtés des actes qui ont aggravé le conflit, et nous pensons qu'ils seraient presque impossible d'isoler un acte ou une date précise comme marquant le début de l'agression. La tâche du Conseil de sécurité est de maintenir la paix et la sécurité, non de rendre un jugement, comme un tribunal, et d'accorder des dommages et intérêts, après avoir pesé le bien-fondé des revendications des deux parties. Notre devoir, aujourd'hui, est d'arrêter les combats et, par la suite, d'aider au règlement du problème qui est à l'origine du conflit. Nous devons donc surtout orienter notre action vers ce double objectif. Plutôt que d'essayer de prononcer un jugement sur les récriminations émises de part et d'autre quant à l'origine des combats, nous devons essayer d'y mettre fin et de tracer le chemin qui conduira

which the fighting sprang.

71. Returning to the positions of the parties to the conflict with regard to a cease-fire, it seems to my delegation, as I have said, that the two positions are no longer so far apart that the gap cannot be bridged. Upon the Security Council rests the heavy responsibility and the duty now to make a supreme effort to help the parties to bridge this gap. It can do so by making its own contributions to this end, here and now, by trying to alleviate the understandable fears of both parties.

72. India, I repeat, fears a repetition of armed infiltration. The Security Council cannot, of course, guarantee that no infiltrations or other violations of the cease-fire line will ever take place again. It can, however, greatly contribute to that effect by increasing the present obviously insufficient strength of its military observer corps in Kashmir to the degree necessary. This should go a long way to give India a reasonable guarantee against a repetition of massive infiltrations.

73. Pakistan, on the other hand, fears that if it agrees unconditionally to a cease fire this will in fact simply mean a return to the *status quo*, without anything else being done to go to the main root of all the troubles between India and Pakistan during the last eighteen years: namely, the Kashmir question. That fear, too, certainly seems justified on the basis of the history of the last eighteen years, since the many decisions of the Security Council on this subject have never been carried out.

74. As is well known, the attitude of my country has always been that the Kashmir question should be solved on the basis of the free self-determination of the people of Kashmir and Jammu and that the decisions of the United Nations Commission for India and Pakistan and the Security Council on that subject offered a just means to achieve that aim. Therefore we can sympathize with Pakistan's apprehension on this aspect, namely that the basic political conflict might be left unsolved. If that were done, the Council would be only dealing with the symptoms of the disease and not with the disease itself, the underlying cause of all the conflicts between India and Pakistan.

75. Here again, the Security Council can make its contribution to alleviating that fear of Pakistan by making it clear beyond doubt that a cease-fire and a withdrawal of troops will have to be followed by talks between the parties and effective measures to solve on a just and durable basis a problem which has for nearly one score years now envenomed the relations between these two great nations of the sub-continent, which are so dependent on co-operation between them. As the Secretary-General said in his appeal of 12 September to President Ayub Khan and Prime Minister Shastri, a cease-fire is "a necessary prelude to further measures towards the restoration of lasting peace" [see S/6683, para. 6].

76. If, then, the difference which separates the two parties on a cease-fire has been narrowed, the military situation too seems at the moment to be more propitious for a cessation of hostilities. After several

à l'élimination des causes profondes du différend qui a donné naissance aux combats actuels.

71. Pour en revenir à la position des deux parties au différend concernant un cessez-le-feu, ma délégation estime, comme je l'ai dit, qu'elles ne sont plus si éloignées l'une de l'autre que le fossé qui les sépare ne puisse être comblé. C'est au Conseil de sécurité qu'incombe maintenant la lourde responsabilité et le devoir de faire un supreme effort pour aider les adversaires dans cette tâche. Il peut y contribuer dès à présent en s'efforçant d'apaiser leurs craintes bien naturelles.

72. L'Inde, je le répète, craint le renouvellement de l'infiltration armée. Le Conseil de sécurité ne peut évidemment garantir qu'il n'y aura plus jamais aucune infiltration ou autre violation de la ligne du cessez-le-feu. Il peut cependant y contribuer grandement en portant au nombre qui peut être requis l'effectif actuel manifestement insuffisant de son corps d'observateurs militaires au Cachemire. L'Inde devrait trouver là une garantie raisonnable contre une reprise des infiltrations massives.

73. Le Pakistan, quand à lui, craint qu'un cessez-le-feu inconditionnel qu'il accepterait ne signifie un retour pur et simple au *status quo*, sans qu'on s'attaque par ailleurs aux racines du mal, qui trouble les relations de l'Inde et du Pakistan depuis 18 ans, c'est-à-dire la question du Cachemire. Cette crainte semble aussi tout à fait justifiée, si l'on considère l'histoire des 18 dernières années, les nombreuses décisions du Conseil de sécurité sur ce point n'ayant jamais été suivies d'effet.

74. Comme on sait, mon pays a toujours estimé que la question du Cachemire devait être réglée dans le cadre de la libre autodétermination de la population du Jammu et Cachemire, et que les décisions que la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan et le Conseil de sécurité ont prises en la matière étaient un bon moyen d'y parvenir. Nous comprenons donc les appréhensions que le Pakistan nourrit à cet égard, lesquelles lui font redouter qu'on ne résolve pas le conflit politique fondamental. S'il en était ainsi, le Conseil ne s'occuperaient que des symptômes de la maladie et non de la maladie elle-même, cause profonde de tous les différends entre l'Inde et le Pakistan.

75. Ici encore, le Conseil de sécurité peut contribuer à apaiser les craintes du Pakistan en indiquant sans équivoque que le cessez-le-feu et le retrait des troupes devront être suivis d'entretiens entre les adversaires et de mesures efficaces destinées à résoudre justement et durablement un problème qui, depuis près de 20 ans, envenime les rapports des deux grandes nations du sous-continent, qui ont le plus grand besoin de coopération mutuelle. Comme le Secrétaire général le dit dans son appel du 12 septembre au président Ayub Khan et au premier ministre Shastri, le cessez-le-feu est "un prélude nécessaire aux autres mesures en vue du rétablissement d'une paix durable" [voir S/6683, par. 6].

76. Les positions des deux parties quant au cessez-le-feu se sont donc rapprochées, et la situation militaire semble aussi maintenant plus propice à une cessation des hostilités. Après plusieurs semaines de

weeks of fierce battles the fighting seems to have diminished somewhat on several fronts, and a military stalemate appears to be developing. This proves once again that neither party can gain its aims by military means and that the tremendous bloodshed now going on between the two brother nations is, therefore, senseless and should be stopped.

77. I should like to point to another aspect of the matter and express the great regret which is felt in countries such as mine that these two neighbouring countries, which were dedicating themselves with great energy and obvious results to their economic and social development, are now engaged in a fratricidal conflict which threatens to undo all the valuable work that has been performed in the past. My country is among those which are happy to participate actively in the important assistance which both countries receive on a large scale from many industrialized countries, and we are distressed to see that this development effort which we are so actively supporting is thus in danger of being undone by the waste of warfare.

78. To this political and military situation and to this economic aspect there has in the last few days been added another and more ominous reason for ending the fighting without delay. New and serious developments in Asia during the past few days, which have been referred to by the representative of India, have rendered more acute the danger of an extension of the conflict to other areas and to a large-scale conflagration. This makes it absolutely essential that the fighting should be stopped before such a further extension can take place. My delegation, therefore, believes that the Security Council should do its utmost to achieve a cease-fire before this weekend is over. It sincerely hopes that the circumstances which I have mentioned will lead the parties to the same conclusion. At any rate the Security Council should brook no longer delay and should act now. When I say "now" I mean not later than today or tomorrow. The situation is fraught with danger, and time is of the essence.

79. My delegation considers that many of the suggestions made by the Secretary-General in his second report [S/6686] point the way and are most likely to lead to the desired result. The Security Council should, we believe, as he proposes, on the basis of Article 40, now decide on a specific moment in the nearest future at which hostilities should cease. It can offer its assistance for ensuring the observance of the cease-fire. In taking these steps for a short-range solution, we should, however, not lose sight of our long-range objective, which is to eliminate the underlying political conflict. The Council cannot impose a specific solution of that conflict, which in the end depends on the parties. However, it can set in motion a process to that end. It can set the parties on the road to negotiations and assist them there if desired.

80. My delegation is prepared to support or to co-sponsor any resolution containing those basic elements.

batailles acharnées, l'intensité des combats semble avoir diminué sur plusieurs fronts, et on paraît arriver à une impasse militaire. Cela prouve, une fois de plus, qu'aucun des adversaires ne peut arriver à ses fins par des moyens militaires et que cette terrible émission de sang entre deux nations sœurs est de ce fait absurde et doit être arrêtée.

77. Je voudrais souligner un autre aspect de la question et exprimer le grand regret que certains pays, comme le mien, ressentent à constater que ces deux pays voisins, qui se consacraient avec la plus grande énergie et avec un succès manifeste à leur développement économique et social, se livrent maintenant à une lutte fratricide, qui risque de réduire à néant l'œuvre importante accomplie dans le passé. Mon pays est de ceux qui sont heureux de participer activement à l'assistance considérable et multiple que reçoivent ces deux pays de la part de nombreuses nations industrialisées, et nous sommes désolés de voir que cet effort de développement, que nous soutenons si énergiquement, est menacé d'être réduit à zéro par les dévastations de la guerre.

78. A ces raisons politiques, militaires et économiques est venue s'ajouter, ces jours-ci, une raison plus impérieuse encore de mettre fin sans tarder aux combats. Des événements nouveaux et graves ont eu lieu ces jours derniers en Asie, événements dont a parlé le représentant de l'Inde, et qui ont accru le danger de voir le conflit s'étendre à d'autres régions et dégénérer en conflagration générale. Il est donc de ce fait absolument essentiel que les combats prennent fin avant que cette extension ne se produise. Aussi ma délégation pense-t-elle que le Conseil de sécurité devrait faire tout son possible pour parvenir à un cessez-le-feu avant lundi. Elle espère sincèrement que les événements dont j'ai parlé conduiront les adversaires à la même conclusion. En tout cas, le Conseil de sécurité ne doit admettre aucun retard et doit agir maintenant. Lorsque je dis "maintenant", j'entends: au plus tard, aujourd'hui ou demain. La situation est grosse de dangers et le temps presse.

79. Ma délégation estime qu'un grand nombre des suggestions émises par le Secrétaire général dans son deuxième rapport [S/6686] montrent la voie à suivre et devraient sans aucun doute conduire au résultat souhaité. Le Conseil de sécurité devrait, à notre avis, en vertu de l'Article 40 de la Charte, comme le propose le Secrétaire général, décider maintenant du moment précis auquel les hostilités devraient bientôt cesser. Il pourrait fournir son assistance pour assurer le respect du cessez-le-feu. En prenant ces mesures tendant à une solution à court terme, nous ne devons pas cependant perdre de vue notre objectif à long terme, qui est d'éliminer le conflit politique fondamental. Le Conseil ne peut imposer de solution toute faite à ce conflit; cela, en définitive, dépend des deux adversaires. Néanmoins, il peut mettre en branle le processus voulu à cette fin, engager les deux parties sur la voie de la négociation et les y aider, si elles le désirent.

80. Ma délégation est disposée à appuyer ou à parfaire toute résolution contenant ces éléments essentiels.

81. My delegation hopes and trusts, however, that the Council does not need to go further. India has already declared itself prepared to accept a cease-fire without conditions. Pakistan has declared itself prepared in principle to do so, though maintaining certain fears. The Governments of both countries have stressed their responsibilities towards their nations to defend their own interests. Surely their main responsibility is, however, to put an end to a useless waste of human life as a first step to a durable settlement. Certainly to bring this about is the duty of the Security Council, in view of its responsibility for international peace and security, but also in view of its responsibility towards the nations of India and Pakistan themselves.

82. The PRESIDENT: I should now like to make a statement in my capacity as representative of the UNITED STATES OF AMERICA.

83. The United States believes it crucial that the Security Council pursue urgently, with all the capability at its disposal, its efforts to secure an immediate and effective cease-fire between India and Pakistan and to restore peace in the subcontinent. The Secretary-General has reported to us in full on his mission of peace. The United States commends the Secretary-General for his impartial efforts to give effect to the Council's resolutions and achieve an honourable settlement. My Government fully endorses his proposals to the parties and urges this Council, in the light of the seriousness of the situation, to proceed promptly to implement them.

84. We agree with the comment just made by the representative of the Netherlands, that time is of the very essence in this grave situation.

85. We regard the Security Council as the appropriate and the most effective agency to meet this crisis. We believe the Security Council must act, that it must act firmly, decisively and promptly. We trust that all peace-loving countries will fully support its efforts.

86. While we are meeting, in direct contradiction to our efforts, the Chinese Communists are pursuing a course clearly designed to aggravate further the already grave situation.

87. The world is thus confronted with an increased threat to peace which can only be designed to increase tension and to complicate the peace-making efforts of the United Nations, the Security Council and the Secretary-General.

88. If a cease-fire between India and Pakistan was necessary on 4 and 6 September when resolutions 209 (1965) and 210 (1965) were adopted, it is imperatively necessary today. And it is doubly necessary that our voices be raised firmly against any efforts to spread the conflict and exploit what is already a tragedy.

89. I most strongly urge that we proceed here with our task and join in calling on both Governments involved in the conflict to cease fire immediately and to respond favourably to the Secretary-General's

81. Ma délégation espère pourtant que le Conseil n'aura pas à aller plus loin. L'Inde a déjà déclaré qu'elle était prête à accepter un cessez-le-feu sans conditions. Le Pakistan s'est dit disposé en principe à en faire autant, bien qu'il éprouve encore certaines craintes. Les gouvernements des deux pays ont souligné qu'ils ont une responsabilité envers leur nation, celle d'en défendre les intérêts. Mais dans ces conditions, ils devraient donc avant tout mettre fin à un gaspillage inutile de vies humaines, et faire ainsi le premier pas vers un règlement durable. C'est incontestablement le devoir du Conseil de sécurité d'arriver à ce résultat, compte tenu de la responsabilité qui lui incombe tant en matière de paix et de sécurité internationales qu'à l'égard des nations indienne et pakistanaise.

82. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je voudrais faire maintenant une déclaration en tant que représentant des ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

83. Les Etats-Unis estiment qu'il est de la plus haute importance que le Conseil de sécurité poursuive, de toute urgence et avec tous les moyens dont il dispose, ses efforts en vue d'assurer un cessez-le-feu immédiat et effectif entre l'Inde et le Pakistan et de rétablir la paix sur le sous-continent. Le Secrétaire général nous a donné un rapport complet sur sa mission de paix. Les Etats-Unis tiennent à féliciter des efforts impartiaux qu'il a déployés pour donner effet aux résolutions du Conseil de sécurité et pour parvenir à un règlement honorable. Mon gouvernement appuie pleinement les propositions qu'il a faites aux deux parties et, devant la gravité de la situation, demande instamment au Conseil d'en assurer l'application au plus vite.

84. Nous partageons l'avis que vient d'exprimer le représentant des Pays-Bas, à savoir que la gravité de la situation exige une action rapide.

85. Le Conseil de sécurité est, à nos yeux, l'instance la plus qualifiée et la plus efficace pour faire face à cette crise. Nous pensons qu'il doit agir, de façon énergique, décisive et rapide. Nous espérons que ses efforts recevront l'appui sans réserve de tous les pays épris de paix.

86. Au moment même où nous nous réunissons, en totale contradiction avec nos efforts, les communistes chinois suivent une ligne de conduite qui a manifestement pour but d'aggraver une situation déjà sérieuse.

87. Le monde se trouve ainsi en présence d'une nouvelle menace à la paix qui ne peut viser qu'à accroître la tension et à compliquer les efforts de paix des Nations Unies, du Conseil de sécurité et du Secrétaire général.

88. Si un cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan était nécessaire les 4 et 6 septembre lors de l'adoption de nos résolutions 209 (1965) et 210 (1965), il s'impose aujourd'hui. Il est aussi d'autant plus nécessaire que nous nous élevions énergiquement contre toute tentative visant à étendre le conflit et à exploiter ce qui est déjà une tragédie.

89. J'engage instamment les membres du Conseil à poursuivre leur tâche et à lancer un appel commun aux deux gouvernements en cause pour qu'ils cessent le feu immédiatement et répondent favorablement aux

proposals in order that this threat to world peace may be ended before it involves more nations, more peoples, more suffering.

90. The Secretary-General has also expressed the view to the two parties that the Council would wish to explore, "as a matter of urgency, methods for achieving enduring peace between India and Pakistan" [S/6683, para. 6], and has noted that as late as November 1962 the President of Pakistan and the Prime Minister of India had agreed on the need for renewed efforts to resolve their outstanding differences. We agree with the Secretary-General that renewed efforts to resolve these differences should be made and that they can only be effective under conditions of peace.

91. The position of the United States in this matter is simple and forthright. We are in full support of the United Nations activity in this area. We are in full support of resolutions 209 (1965) and 210 (1965) adopted by the Security Council and the efforts of the Secretary-General to give effect to these resolutions. And our full support of these resolutions is but a continuation of our consistent attitude on the India-Pakistan question, which has always been to support a peaceful solution of all aspects of the differences between them.

92. Since the birth of India and Pakistan as independent countries, my Government has developed relations, close and friendly, with both countries, relations which we sincerely want and hope and expect to continue. We have many ties of friendship and common interest with the peoples of both India and Pakistan. And these are expressed not only in our broad governmental programmes, but also in the form of many non-governmental programmes and activities, particularly in the fields of health, education and economic development. And as I said in the Security Council a week ago, a Saturday, 4 September 1965, and I would like to repeat that statement,

"We know intimately from our close relations with both countries the intricacies of the underlying problem which is at the root of today's conflict..." [1237th meeting, para. 190.]

93. Our attitude in the United Nations on the India-Pakistan question today, as in the past, continues to derive from the existence of this spirit of friendship with both countries and a deep interest in world peace. That is why we have shared the deep concern expressed by us, together with all members of the Council, in resolution 210 (1965), about extension of the fighting which adds immeasurably to the seriousness of the situation. The world community has a right to expect, in the wake of the Security Council resolutions twice adopted unanimously, that both parties cease hostilities and respect the Council's resolutions, which are even-handed resolutions between the parties.

94. These resolutions are based on a common conviction that a peaceful resolution of the differences

propositions du Secrétaire général en vue de mettre fin à cette menace à la paix du monde avant qu'elle n'engage davantage de nations, davantage de peuples et ne cause de nouvelles souffrances.

90. Le Secrétaire général a également exprimé aux deux parties l'opinion que le Conseil voudrait examiner "d'urgence, les moyens d'aboutir à une paix durable entre l'Inde et le Pakistan" (S/6683, par. 6). Il a noté que, jusqu'en novembre 1962, le Président du Pakistan et le Premier Ministre de l'Inde étaient d'accord sur la nécessité de redoubler d'efforts pour résoudre les différends qui opposaient encore leurs pays. Nous pensons, ainsi que le Secrétaire général, que de nouveaux efforts s'imposent pour régler ces divergences et qu'ils ne pourront être efficaces que dans des conditions de paix.

91. La position des Etats-Unis dans cette question est simple et dénuée d'ambiguité: nous souscrivons pleinement à l'action des Nations Unies dans ce secteur. Nous appuyons pleinement les résolutions 209 (1965) et 210 (1965) que le Conseil de sécurité a adoptées ainsi que les efforts du Secrétaire général pour les mettre en application. L'appui sans réserve que nous donnons à ces résolutions n'est d'ailleurs que la suite logique de l'attitude que nous avons toujours eue à l'égard de la question de l'Inde et du Pakistan et qui est de favoriser une solution pacifique des différends, sous tous les aspects, qui opposent ces deux pays.

92. Depuis l'accession de l'Inde et du Pakistan à l'indépendance, mon gouvernement entretient, avec ces deux pays, des rapports étroits et amicaux que nous espérons et voulons sincèrement voir se poursuivre. Nous avons, avec les peuples indien et pakistanaise, de nombreux liens d'amitié et d'intérêt, ainsi qu'en témoignent non seulement nos vastes programmes gouvernementaux, mais aussi nos programmes et nos activités privés, notamment dans les domaines de la santé, de l'enseignement et du développement économique. Comme je l'ai dit au Conseil de sécurité voila une semaine, le samedi 4 septembre 1965, et je tiens à répéter cette déclaration:

"Grâce aux relations étroites que nous entretenons avec ces deux pays, nous pouvons mesurer toute la complexité du problème qui est à l'origine du conflit actuel..." [1237ème séance, par. 190.]

93. L'attitude que nous avons, aux Nations Unies, à l'égard de la question de l'Inde et du Pakistan émane toujours, aujourd'hui comme par le passé, de la réalité de notre amitié pour ces deux pays et du profond intérêt que nous attachons à la paix dans le monde. C'est la raison pour laquelle nous avons partagé le sentiment de vive inquiétude que tous les membres du Conseil ont exprimé dans la résolution 210 (1965) au sujet de l'extension des combats qui rend la situation infinitélement plus grave. A la suite des deux résolutions que le Conseil de sécurité a adoptées à l'unanimité, le monde est en droit de s'attendre que les deux parties cessent les hostilités et respectent les décisions du Conseil, puisqu'elles sont parfaitement équitables pour l'un et l'autre camp.

94. Ces résolutions reposent sur la conviction générale que l'on ne saurait trouver de solution pacifique

between the two countries can be effected only in conditions of peace and not by continuing hostilities or violence. It is the overriding necessity of this very hour, in the face of truly disastrous consequences, for both of these great countries and for the whole world, to achieve a halt in the fighting. And this is why the Council requested the Secretary-General to exert every possible effort to give effect to resolutions 209 (1965) and 210 (1965), and this is precisely what the Secretary-General did on his mission of peace to the subcontinent.

95. The Secretary-General said, of India and Pakistan: "...it is not only the fate of the peoples of India and Pakistan which is at stake. Both States are linked in a peculiarly intricate way with the mainstream of world affairs." [1239th meeting, para. 17.]

96. The threat to international peace and security is apparent and must be obvious both to the parties and to every member of this Council. The Council must act firmly and quickly, and all States truly dedicated to peace and security and to the Charter of the United Nations must heed its voice.

97. Mr. SEYDOUX (France) (translated from French): Before speaking on the item on our agenda, I should like to say that my delegation is very sorry to witness the departure of our friend Mr. Rifa'i, who has occupied an eminent place in this Council. Several of my colleagues have referred to his qualities of intellect, his highmindedness, and the moral authority which attached, one might say almost naturally, to his opinions and his conversation. My colleagues and I associate ourselves unreservedly with these expressions of praise; we also admire his unfailing courtesy, his unusually keen diplomatic sense, the strength of his convictions and the courage with which he has expressed his ideas.

98. Since the adoption of resolution 210 (1965) of 6 September, fighting has not ceased on the sub-continent. Despite the personal efforts of the Secretary-General, who was in a particularly favourable position—perhaps more so than anyone else—to persuade the two parties to listen to the voice of wisdom, they have continued along the dangerous path of war. Such a situation is profoundly alarming, and harmful for India and Pakistan, for the United Nations itself, and for the peace of the world.

99. My delegation wishes to add its voice to those which have been raised to urge the two Governments to comply with resolutions 209 (1965) and 210 (1965) unanimously adopted by the Security Council on 4 and 6 September last; it hopes that these resolutions will be reaffirmed here in the most forceful manner because it is essential, in the interests of these two great friendly nations, that the military operations in progress should be ended with the utmost possible speed.

100. My delegation considers that the urgent nature of the emergency action required does not relieve the Security Council from the duty of giving the closest attention to the causes underlying the crisis which has been coming on over the last few weeks.

au différend qui oppose les deux pays que dans des conditions de paix et non pas en poursuivant les hostilités et la violence. Eu égard aux conséquences véritablement désastreuses pour ces deux grands pays et pour le monde entier, il faut absolument en ce moment même parvenir à mettre fin aux hostilités. Voilà pourquoi le Conseil a demandé au Secrétaire général de faire tous les efforts possibles pour mettre en application les résolutions 209 (1965) et 210 (1965); c'est précisément ce que celui-ci a fait au cours de sa mission de paix sur le sous-continent.

95. Le Secrétaire général a déclaré, à propos de l'Inde et du Pakistan: "... ce n'est pas seulement le sort des peuples indien et pakistanais qui est en jeu. Les deux Etats sont liés d'une manière particulièrement étroite au grand courant des affaires mondiales." [1239ème séance, par. 17.]

96. La menace à la paix et à la sécurité internationales est manifeste; elle ne saurait échapper ni aux parties en cause ni aux membres du Conseil. Ce dernier doit agir avec fermeté et rapidité et tous les Etats véritablement dévoués à la cause de la paix et de la sécurité ainsi qu'à la Charte des Nations Unies doivent entendre sa voix.

97. M. SEYDOUX (France): Avant d'intervenir sur la question qui figure à notre ordre du jour, je voudrais dire que c'est avec beaucoup de regret que la délégation française voit partir son ami M. Rifa'i, qui occupait dans notre Conseil une place éminente. Plusieurs de mes collègues ont parlé de ses qualités intellectuelles, de l'élevation de sa pensée et de l'autorité morale qui, en quelque sorte presque naturellement, s'attachait à ses opinions et à ses propos. A ces éloges, mes collaborateurs et moi-même nous associons sans réserve; ils admirent également son inlassable courtoisie, un sens diplomatique particulièrement avisé et aussi la force de ses convictions et le courage avec lequel il exprimait ses idées.

98. Depuis que la résolution 210 (1965) du 6 septembre a été adoptée, les combats n'ont pas cessé dans le sous-continent. Malgré les efforts personnels du Secrétaire général, qui était particulièrement bien placé — peut-être mieux que quiconque — pour faire entendre aux deux parties la voix de la sagesse, celles-ci ont continué de s'engager sur le dangereux chemin de la guerre. Une telle situation est profondément inquiétante, néfaste pour l'Inde et pour le Pakistan, pour les Nations Unies elles-mêmes et pour la paix du monde.

99. La délégation française tient à joindre sa voix à celles qui se sont élevées pour adjurer les deux gouvernements de se conformer aux résolutions 209 (1965) et 210 (1965) adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité les 4 et 6 septembre dernier; elle souhaite que ces résolutions soient réaffirmées ici sous la forme la plus énergique, tant il est essentiel, dans l'intérêt même de ces deux grands pays amis, que prennent fin au plus tôt les opérations militaires auxquelles ils se livrent.

100. Ma délégation considère que les mesures d'urgence immédiates qui s'imposent à cet égard ne sauraient dispenser le Conseil de prêter la plus grande attention aux causes profondes de la crise qui se développe depuis quelques semaines. La phase actuelle

The present phase of our debate should not, in our view, be concluded without at least opening the door to discussions in which a settlement of the basic political problems between India and Pakistan—in the first place, that of Kashmir—could be sought under conditions justifying the hope of a reasonable outcome.

101. But, I repeat, nothing reasonable can be obtained by prolonging a fratricidal struggle. It is high time that the two camps—whose eminent speakers we have heard yesterday and this morning, with interest but also with sadness—should be made aware of this.

102. I shall limit myself now to these few general comments, reserving our right to speak again when a draft resolution is before the Council.

103. Mr. HSUEH (China): I wish to associate my delegation with the expressions of appreciation extended to the Secretary-General for his mission of peace to India and Pakistan. While his efforts to give effect to the Council's resolutions have not received positive responses in all cases from the parties concerned, my delegation is gratified that the mission has not been altogether fruitless.

104. His two reports have thrown a flood of light on the critical situation. The impressions he has formed and the recommendations he has made should receive the Council's most serious consideration. The Secretary-General has found that both India and Pakistan are desirous of a cessation of hostilities in the entire area of the current conflict. But in an atmosphere of suspicion, fear and highly charged emotionalism, it is not surprising that both parties have found it necessary to make charges and counter-charges against the other, rather than to accede in a clear-cut manner to the cease-fire appeals of the Security Council and to the personal appeals of the Secretary-General. This has made the mission undertaken by the Secretary-General even more difficult and complicated.

105. In this respect, it is only fair to note, as was ably pointed out a while ago by the representative of Malaysia, that India did indicate to the Secretary-General its readiness to accept a simple cease-fire. On the other hand, Pakistan made its acceptance conditional upon certain measures that were unacceptable to India. As a result, the fighting continues unabated and the situation remains grave.

106. As the organ responsible for the maintenance of peace and security, the Security Council clearly cannot evade its responsibility. It must act immediately in such a way as to enable the leaders of both India and Pakistan to find it possible to get out of a blind alley.

107. In his report [S/6686] to the Council at the 1239th meeting, the Secretary-General suggested the advisability of applying Articles 39 and 40 of the United Nations Charter to enforce the cease-fire. This may very well turn out to be quite unnecessary. But it appears to be a logical step to take in order not only to uphold the authority of the Council, but,

de notre débat ne devrait pas s'achever, selon nous, sans que tout au moins la perspective soit ouverte à des discussions permettant la recherche d'un règlement sur le fond des problèmes politiques qui se posent entre l'Inde et le Pakistan — en premier lieu, celui du Cachemire — dans des conditions propres à faire espérer un aboutissement raisonnable.

101. Mais, je le répète, rien de raisonnable ne pourra être obtenu par la prolongation d'une lutte fratricide. Il est grand temps que l'on s'en convainque dans les deux camps, dont nous avons entendu hier et ce matin, avec intérêt mais aussi avec tristesse, les éminents porte-parole.

102. Je m'en tiendrai maintenant à ces quelques observations générales, me réservant le droit de prendre à nouveau la parole au moment où nous serons saisis d'un projet de résolution.

103. M. HSUEH (Chine) [traduit de l'anglais]: Je tiens à associer ma délégation à toutes celles qui ont exprimé au Secrétaire général leur reconnaissance pour la mission de paix qu'il a effectuée en Inde et au Pakistan. Bien que ses efforts pour donner effet aux résolutions du Conseil n'aient pas toujours été accueillis favorablement par les parties intéressées, ma délégation se félicite de voir que sa mission n'a pas été totalement stérile.

104. Les deux rapports du Secrétaire général ont jeté la lumière sur une situation critique. Les impressions qu'il a eues et les recommandations qu'il a faites devraient faire l'objet, de la part du Conseil, de l'examen le plus attentif. Le Secrétaire général a constaté que l'Inde comme le Pakistan désirent un arrêt des hostilités dans toute la région où se déroule le conflit actuel. Cependant il n'y a rien d'étonnant à ce que, dans une atmosphère chargée de suspicion, de crainte et de tension émotive, les deux parties aient été amenées à s'accuser mutuellement plutôt que de répondre franchement aux appels au cessez-le-feu, qu'il s'agisse de ceux du Conseil de sécurité ou bien de ceux du Secrétaire général lui-même. Cette situation a rendu la mission de ce dernier encore plus difficile et plus compliquée.

105. A cet égard, il n'est que juste de noter, comme le représentant de la Malaisie l'a dit avec raison il y a quelques instants, que l'Inde a bien indiqué au Secrétaire général qu'elle était prête à accepter un cessez-le-feu sans condition. Le Pakistan, lui, a mis comme condition à son accord l'adoption de certaines mesures que l'Inde ne pouvait admettre. Le résultat est que les combats se poursuivent avec la même violence et que la situation demeure grave.

106. Le Conseil de sécurité, organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité, ne peut évidemment pas se soustraire à ses responsabilités. Il doit agir immédiatement de manière que les dirigeants tibétains que pakistanaise puissent trouver un moyen de sortir de l'impasse dans laquelle ils se trouvent.

107. Dans le rapport [S/6686] qu'il a soumis au Conseil à la 1239ème séance, le Secrétaire général a indiqué qu'il serait souhaitable d'appliquer les Articles 39 et 40 de la Charte des Nations Unies pour mettre en vigueur le cessez-le-feu. Cette mesure peut fort bien se révéler tout à fait inutile, mais il semble parfaitement logique de la prendre

what is more important, also to put an effective stop to a war which though as yet local in nature may well escalate to such a scale as to endanger world peace.

108. My delegation welcomes this and the other recommendations of the Secretary-General and will be happy to support any initiative leading to a resolution that will bring about an effective cessation of hostilities. For, in the present grave situation, the foremost prerequisite to a final settlement of the Kashmir dispute is an immediate cease-fire.

109. The Kashmir question has been with us for seventeen years. It is sad to note that with the passage of time there seems to be a progressive hardening of positions. It is this erosion of flexibility that has made the present conflict inevitable. It seems to my delegation, however, that the present tragic events should have the effect of demonstrating the futility of trying to settle disputes by force of arms. This is a time for a change of positions. The leaders of India and of Pakistan need all the magnanimity they are capable of to bring the Kashmir question to a lasting solution. It is suicidal to allow this running sore to go on festering until it is beyond all cure.

110. In his statement before the Council at our meeting yesterday, the representative of India referred to the fact that the communists of my country have made use of this fratricidal struggle between India and Pakistan to threaten intervention. Let me take this opportunity to state, with all the emphasis at my command, that the warlike behaviour of the group of men in Peiping is alien to the peaceful traditions of the Chinese people.

111. China and India have lived together as good neighbours for thousands of years. Their relationship has been marked by mutual respect and cultural collaboration. Throughout the centuries there has been a continuous exchange of scholars, artists and religious teachers. There has never been a time—and I repeat, never—when the peoples of the two neighbouring countries confronted each other in armed conflict. It saddened me to listen to that part of the statement of the representative of India in which he related how the communists on the mainland of China have taken advantage of the present conflict on the subcontinent to threaten India with war. This is another example of the aggressive proclivities of the Chinese communist régime. It is only too obvious that if India and Pakistan should continue to lock themselves in mortal combat, the ultimate victor, not only in Kashmir but also on the subcontinent would be neither India nor Pakistan, but the evil forces represented by Peiping.

112. Before concluding, may I take this opportunity to pay a high tribute to His Excellency Ambassador Rifa'i of Jordan, who is leaving us very soon. We will sorely miss him. We will miss his wisdom, but we wish him success and the best of health wherever he goes.

non seulement pour maintenir l'autorité du Conseil, mais, avant tout, pour mettre réellement fin à une guerre qui, tout en étant encore localisée, peut très bien dégénérer en conflit qui mette en danger la paix du monde.

108. Ma délégation se félicite des recommandations du Secrétaire général et, en particulier, de celle-ci; elle sera heureuse d'appuyer toute initiative pouvant conduire à l'adoption d'une solution qui permette la cessation effective des hostilités, car, dans la grave situation actuelle, la condition préalable essentielle à un règlement définitif du différend du Cachemire est un cessez-le-feu immédiat.

109. Voici 17 ans que nous nous occupons de la question du Cachemire. Il est attristant de constater qu'avec le temps il semble y avoir un durcissement progressif des positions, et c'est cette attitude de moins en moins souple qui a rendu le conflit actuel inévitable. Ma délégation estime cependant que les événements tragiques d'aujourd'hui devraient démontrer la futilité de toute tentative de règlement des différends par les armes. Le moment est venu de changer de position. Les dirigeants indiens et pakistanais ont besoin de toute la générosité dont ils sont capables pour apporter à la question du Cachemire une solution durable, car c'est aller au suicide que de permettre à cette plaie purulente de s'infecter jusqu'à ce que toute guérison devienne impossible.

110. Dans la déclaration qu'il a faite au Conseil lors de la séance d'hier, le représentant de l'Inde a mentionné le fait que les communistes de mon pays s'étaient servis de la lutte fratricide entre l'Inde et le Pakistan pour menacer d'intervenir. Permettez-moi de saisir cette occasion pour affirmer de la façon la plus catégorique que la conduite belliqueuse des gens de Pékin n'a rien à voir avec les traditions pacifiques du peuple chinois.

111. La Chine et l'Inde ont vécu en bons voisins pendant des milliers d'années. Leurs relations ont été marquées par le respect mutuel et la coopération culturelle; il y a eu, à travers les siècles, un échange continu d'étudiants, d'artistes et de maîtres spirituels. Jamais — et j'insiste sur ce mot —, les peuples de ces deux pays voisins ne se sont affrontés dans un conflit armé. J'ai été peiné d'entendre le représentant de l'Inde rapporter, dans sa déclaration, comment les communistes de la Chine continentale avaient profité du conflit actuel sur le sous-continent pour menacer l'Inde d'une guerre. C'est là un nouvel exemple des tendances belliqueuses du régime communiste chinois, et il n'est que trop évident que si l'Inde et le Pakistan demeuraient engagés dans ce combat mortel, le vainqueur, non seulement au Cachemire mais aussi sur tout le sous-continent, ne serait, en définitive, ni l'Inde ni le Pakistan, mais les forces diaboliques qu'il incarne Pékin.

112. Avant de conclure, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à Son Excellence l'Ambassadeur Rifa'i de Jordanie, qui va nous quitter très prochainement. Nous le regretterons beaucoup, et sa sagesse va nous manquer; nous lui souhaitons succès et prospérité dans toutes ses entreprises.

113. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Today the Security Council again meets in disquieting circumstances, when the armed conflict between India and Pakistan is continuing to spread and the situation is becoming increasingly menacing.

114. The hostilities between these two States, which began in Kashmir, are spreading day by day, engulfing more and more regions and involving increasing numbers of armed forces on both sides. Serious losses are being sustained, and not only by the armed forces; the peaceful population is being sorely tried. Not only military zones but cities far inside the territory of India and Pakistan, including the capitals, are the targets of air raids.

115. The spread of the armed conflict is aggravating the already tense situation in South and South-East Asia, created by the aggression of United States imperialism in Viet-Nam, and is still further increasing the threat to world peace.

116. It is quite obvious that such a turn of events is not at all in the interests of the peoples of India and Pakistan or the peoples of Asia as a whole. It is fraught with an ominous threat to international security and is doing great harm to the cause of world peace. It is all too evident that the armed conflict between India and Pakistan merely serves the purposes of the forces which are trying to disunite and set against each other the States that have liberated themselves from the colonial yoke. It is equally clear that the continuation of this conflict benefits only the forces which are pursuing the criminal policy of dividing peoples so as to achieve their imperialist and expansionist aims.

117. It is natural therefore that all who cherish the cause of peace should show legitimate concern about the tragic turn taken by relations between the two biggest Asian States, India and Pakistan, which were the initiators of the Bandung Conference. Concern about the armed conflict between India and Pakistan has been clearly expressed by the Governments of numerous countries. As we know, a number of statesmen have appealed for an immediate end to hostilities and a settlement of the Indo-Pakistan armed conflict by peaceful means.

118. The Security Council, fulfilling its great task as the United Nations organ with primary responsibility for the maintenance of international peace and security, in its turn adopted resolutions 209 (1965) and 210 (1965) calling upon the warring factions to cease hostilities in the entire area of conflict immediately and promptly withdraw all armed personnel back to the positions held by them before 5 August 1965.

119. With this same end in view, as we know, the Secretary-General made efforts in pursuance of the decisions of the Security Council. The results of these efforts are reflected in his reports [S/6683 and S/6686]. They testify to the extremely disturbing turn of events and the vital need for the Council to adopt immediate measures.

113. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe): Le Conseil de sécurité s'est de nouveau réuni aujourd'hui dans une conjoncture alarmante: le conflit armé entre l'Inde et le Pakistan continue de se développer et la situation prend un caractère de plus en plus menaçant.

114. Après avoir débuté au Cachemire, les hostilités s'étendent chaque jour davantage, gagnant de nouvelles régions et mettant en jeu de part et d'autre des forces armées de plus en plus nombreuses, qui ne sont pas seules à subir de lourdes pertes. La population civile est cruellement éprouvée. Des raids aériens ont lieu non seulement dans la zone des combats, mais sur des villes situées loin à l'intérieur du territoire de l'Inde et du Pakistan, en particulier sur les capitales de ces pays.

115. L'extension du conflit armé aggrave la situation déjà tendue que connaît l'Asie du Sud et du Sud-Est par suite de l'agression de l'impérialisme américain au Viet-Nam et fait peser une menace encore plus lourde sur la paix mondiale.

116. Il est bien évident qu'une telle évolution de la situation ne correspond nullement aux intérêts des peuples de l'Inde et du Pakistan, des peuples d'Asie en général. Elle renferme une menace sinistre pour la sécurité internationale; elle porte un immense préjudice à la cause de la paix dans le monde entier. Comment ne pas voir que ce conflit armé entre l'Inde et le Pakistan ne peut servir que les forces qui cherchent à diviser et opposer l'un à l'autre les Etats qui se sont libérés de l'oppression coloniale? Il est clair que la prolongation de ce conflit fait le jeu des forces — et de celles-là seulement — qui persévèrent dans leur criminelle politique de division des peuples pour atteindre leurs objectifs impérialistes et expansionnistes.

117. C'est pourquoi tous ceux qui ont à cœur les intérêts de la paix manifestent une légitime inquiétude devant le tournant tragique que viennent de prendre les relations entre deux grands pays d'Asie, l'Inde et le Pakistan, promoteurs de la Conférence de Bandoung. Les gouvernements de nombreux pays ont clairement exprimé leur inquiétude au sujet du conflit armé entre l'Inde et le Pakistan. Plusieurs hommes d'Etat, comme on le sait, ont adressé des appels pour demander qu'il soit mis immédiatement fin aux opérations militaires et que le conflit armé indo-pakistanais soit réglé par des moyens pacifiques.

118. Le Conseil de sécurité, exerçant ses hautes fonctions d'organe principal des Nations Unies, auquel incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a à son tour adopté les résolutions 209 (1965) et 210 (1965), demandant aux deux parties adverses de cesser immédiatement les hostilités dans toute la région du conflit et de promptement ramener toutes les forces armées sur les positions occupées par elles avant le 5 août 1965.

119. C'est également en ce sens, rappelons-le, que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a déployé ses efforts conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Les résultats de ces efforts sont exposés dans ses rapports [S/6683 et S/6686], qui mettent en lumière l'évolution très inquiète des événements et l'urgente nécessité pour le

Conseil de prendre sans tarder les mesures qui s'imposent.

120. Hearing the thoughts expressed today in the Council about the steps taken by the Secretary-General in the course of his honourable and responsible mission, we see clearly that the Council must exert further effective efforts in order to bring about a decisive solution.

121. As we know, the reports indicate that the Secretary-General, fulfilling the mandate entrusted to him by the Security Council, requested the Governments of India and Pakistan to order an unconditional cease-fire and cessation of all hostilities in the entire area of the conflict. The positions of the warring factions are presented in the respective messages of the Governments of India and Pakistan. They speak for themselves.

122. The reply to this appeal received from the Prime Minister of India, Mr. Shastri, on 15 September 1965 and quoted in the report of the Secretary-General, states inter alia:

"I reaffirm my willingness, as communicated, to order a simple cease-fire and cessation of hostilities as proposed by you, as soon as you are able to confirm to me that the Government of Pakistan has agreed to do so as well." [See S/6683, para. 11.]

123. The report of the Secretary-General also quotes the reply from the President of Pakistan, Mr. Ayub Khan, received on 16 September 1965. The reply states as follows:

"While we are agreeable in principle to stop fighting ... a cease-fire can be meaningful only if it is followed by such steps as would lead to a durable and honourable settlement in order to preclude the recurrence of a catastrophe such as now threatens the subcontinent. To bring about such a settlement, it would be necessary to evolve an effective machinery and procedure that would lead to a final settlement of the Kashmir dispute." [Ibid., para. 14.]

124. It should be particularly emphasized that the recognition of the need for an immediate end to the current armed conflict between India and Pakistan, the recognition of the extreme importance of this for the cause of peace, has been reflected in a whole series of international moves. The Security Council too made this point quite unequivocally in its decisions, which are extremely serious and must be implemented.

125. The Soviet Union, which has unwaveringly attached primary importance to the maintenance of world peace, has likewise expressed grave concern about the armed conflict between India and Pakistan. The leaders of the Soviet Union have repeatedly made it clear that we are far from indifferent to what is happening now between India and Pakistan.

126. It is a well-known fact that we are bound to India by a friendship which by now has become traditional. The Soviet Union appreciates India's

120. Compte tenu des vues qui ont été exprimées aujourd'hui au Conseil au sujet des mesures prises par le Secrétaire général dans l'accomplissement de son éminente et importante mission, il apparaît clairement que le Conseil doit déployer de nouveaux efforts efficaces pour parvenir à des décisions suivies de résultats pratiques.

121. Il est indiqué dans ces rapports, rappelons-le, que le Secrétaire général, conformément au mandat qu'il a reçu du Conseil de sécurité, a demandé aux gouvernements de l'Inde et du Pakistan d'ordonner un cessez-le-feu sans condition et la cessation de tous les combats dans toute la zone du conflit. Les positions des deux parties au conflit sont indiquées dans les messages respectifs des gouvernements indien et pakistanais. Elles sont suffisamment claires.

122. La réponse du Premier Ministre de l'Inde, M. Shastri, est parvenue le 15 septembre dernier. Dans cette réponse, qui est également citée dans le rapport du Secrétaire général, il est dit notamment:

"Je répète que je suis disposé, comme je vous l'ai déjà fait savoir, à ordonner, conformément à votre proposition, un simple cessez-le-feu et la cessation des hostilités dès que vous serez en mesure de me confirmer que le Gouvernement pakistanais a accepté d'agir de même." [Voir S/6683, par. 11.]

123. On trouve également dans le rapport du Secrétaire général la réponse du Président du Pakistan, M. Ayub Khan, reçue le 16 septembre dernier. On peut y lire ce qui suit:

"... nous sommes en principe disposés à arrêter les combats ... Toutefois, un cessez-le-feu ne peut avoir de sens que s'il est suivi de mesures qui mènent à un règlement durable et honorable de nature à empêcher que ne se reproduise une catastrophe comme celle qui menace actuellement le sous-continent. Pour obtenir un tel règlement, il serait nécessaire de mettre au point un mécanisme et une procédure efficaces qui conduisent à un règlement définitif du différend du Cachemire." [Ibid., par. 14.]

124. Il est un fait qu'il convient de souligner particulièrement: la conviction qu'il est indispensable de mettre fin sans délai à l'actuel conflit armé entre l'Inde et le Pakistan et que cela importe au plus haut point pour la cause de la paix à aboutir à toute une série de démarches internationales. Le Conseil de sécurité s'est exprimé sans équivoque sur ce point, dans des décisions qui ont un caractère extrêmement grave et qu'il convient de mettre en œuvre.

125. L'Union soviétique, qui accorde invariablement une importance primordiale à la sauvegarde de la paix générale, a pour sa part exprimé ses graves préoccupations au sujet du conflit armé entre l'Inde et le Pakistan. Les dirigeants de l'Union soviétique ont maintes fois indiqué que ce qui se passe en ce moment entre l'Inde et le Pakistan est loin de nous être indifférent.

126. Comme chacun sait, nous sommes liés à l'Inde par une amitié qui est maintenant de tradition. L'Union soviétique apprécie la politique extérieure de paix de

- peace-loving foreign policy and devotion to the principles of peaceful coexistence and non-alignment, the principles of national freedom and friendly co-operation among peoples. And it may be appropriate here to recall that our country has done a good deal to help its friends in India to advance along the road of peace and progress and consolidation of the country's independence.

127. At the same time, we are in favour of the development of good-neighbourly relations with Pakistan too, since such relations are in the mutual interests of both our countries. The Soviet Union has therefore on many occasions noted with satisfaction that these endeavours of ours meet with understanding on the part of the Government of Pakistan.

128. All this explains why our concern about the current armed conflict between India and Pakistan represents above all the sincere and disinterested feelings of friends of the peoples of India and Pakistan and desire for peace to be restored between the two countries. At the same time, we cannot but note that the conflict arouses our concern also because the hostilities are taking place in a region immediately adjacent to the frontiers of the Soviet Union.

129. The attitude of the Soviet Union towards the question being considered by the Council is determined by the general lines of the peace-loving foreign policy of our country and by our profound conviction that when disputes arise between States—whatever their origin—they should be settled by peaceful means, by negotiations. There is no other possibility for the settlement of conflicts.

130. As was indicated in the messages sent by the Chairman of the Council of Ministers of the USSR to the Prime Minister of India and the President of Pakistan on 4 September 1965, [S/6685], the Soviet Government has expressed willingness to lend its good offices in this matter—provided of course that the parties so desire.

131. We venture to recall again that the Soviet Union is most anxious to see peace strengthened in that region. As you know, the Soviet Government has called upon India and Pakistan to cease hostilities immediately and withdraw their respective troops to the positions held by them before the beginning of the conflict. And with that in mind, the Soviet Union supported the decisions of the Security Council designed to achieve this aim.

132. In present circumstances, attention must be focused on the need to implement the resolutions of the Security Council and on strict compliance with its decisions. It has become more clear than ever that the main task now is to achieve an immediate cessation of hostilities between India and Pakistan and to put an end to the bloodshed. The deafening roar of guns and thunder of bombs are obstructing negotiations. Belligerent moods and heated passions are very dangerous counsellors of reason. In an atmosphere of armed conflict it is hardly possible to solve the problems which exist between the two States, and their solution is most desirable in the interests of good-neighbourly relations between them.

l'Inde, son attachement aux principes de la coexistence pacifique et du non-alignement, aux principes de la liberté nationale et de la coopération amicale entre les peuples. Rappelons que notre pays a fait beaucoup pour aider l'Inde, pays ami, à aller de l'avant dans la voie de la paix et du progrès, dans la voie de la consolidation de son indépendance.

127. En même temps, nous sommes pour le développement de relations de bon voisinage avec le Pakistan, car ces relations sont conformes aux intérêts mutuels de nos deux pays. C'est pourquoi l'Union soviétique a plus d'une fois constaté avec satisfaction que ce désir de notre gouvernement était accueilli avec compréhension par le Gouvernement pakistanaise.

128. Tout cela explique notre inquiétude devant le conflit armé qui a éclaté entre l'Inde et le Pakistan — et cette inquiétude ne fait que refléter les sentiments sincères et désintéressés que nous éprouvons en amis des peuples indien et pakistanaise et notre souci de voir la paix rétablie entre l'Inde et le Pakistan. En même temps, notre inquiétude est d'autant plus vive que les combats ont lieu dans une région immédiatement située aux frontières de l'Union soviétique.

129. L'attitude de l'Union soviétique dans cette affaire est dictée par l'orientation générale de la politique de paix de notre pays, par notre profonde conviction que les différends entre Etats, quand ils surgissent — indépendamment de leur origine —, doivent être réglés pacifiquement, par la négociation. Il n'y a pas d'autre moyen de régler les conflits.

130. Le Gouvernement soviétique, comme il est indiqué dans les messages du Président du Conseil des ministres de l'URSS au Premier Ministre de l'Inde et au Président du Pakistan en date du 4 septembre 1965 [S/6685], s'est déclaré prêt à offrir ses bons offices dans cette affaire, si les parties le désirent, bien entendu.

131. Je me permets de le rappeler une fois de plus, l'Union soviétique se prononce résolument pour le renforcement de la paix dans cette région. Comme on le sait, le Gouvernement soviétique a invité l'Inde et le Pakistan à cesser immédiatement les hostilités et à retirer leurs forces respectives sur les positions qu'elles occupaient avant le déclenchement du conflit. C'est pourquoi l'Union soviétique a également appuyé les résolutions du Conseil de sécurité, qui recherchent le même but.

132. Dans la situation présente, toute l'attention doit se porter sur la nécessité de donner effet aux résolutions du Conseil de sécurité, d'appliquer strictement ses décisions. On le voit encore plus clairement, l'essentiel c'est de mettre immédiatement fin aux hostilités entre l'Inde et le Pakistan, de mettre un terme à l'effusion de sang. Le grondement du canon et le fracas des bombardements recouvrent et rendent plus difficiles les pourparlers. L'ardeur militaire et le feu des passions sont de mauvais conseillers, excessivement dangereux pour la raison. Il n'est guère possible, dans les conditions d'un conflit armé, de résoudre les problèmes en suspens entre les deux Etats, alors que leur règlement est souhaitable pour que puissent s'établir entre eux des relations de bon voisinage.

133. It goes without saying that it is first and foremost the Governments of India and Pakistan themselves which can and must settle the present conflict. The Charter of the United Nations and the Bandung principles cry out for statesman-like wisdom on the part of the leaders of both countries and for restraint and good will.

134. At the same time, it is obvious that in the situation brought about by the Indo-Pakistan conflict, much depends on other States too. Attempts to use this conflict in their own selfish interests, disregard for the fate of the innocent people who are being killed, and still more, incendiary and provocative statements could only aggravate the situation and help to fan the flames of the conflagration. Such conduct could bring with it the risk of further spreading the conflict and involving many States in it one after the other, with all the serious consequences this would entail.

135. The Soviet delegation feels it necessary to emphasize that in present circumstances the efforts of all States, including the members of the Security Council, should be concentrated on the main and most urgent task of ending the bloodshed and restoring peace between India and Pakistan. We see this as the direct and unfailing duty of the Security Council. If normal conditions could be restored, the parties would be able in the spirit of the Charter of the United Nations and the Bandung principles, to enter into negotiations on the subject of a peaceful settlement of the current disagreements.

136. The PRESIDENT: I call on the representative of India.

137. Mr. CHAGLA (India): Mr. President, I shall try to be as brief as possible in view of the lateness of the hour and your laudable desire to bring this meeting of the Security Council to a close by coming to a conclusion which will help the cause of peace.

138. May I point out that this war has now taken on a new dimension. The latest reports we have had are most disturbing. Chinese troops are massing on our border. At four points they have already indulged in probing actions and they are poised for an invasion or a serious attack as soon as the ultimatum to which I referred at the 1239th meeting, expires. And the ultimatum expires tomorrow. But the Council will be making a serious mistake, if I might say so with the greatest respect to the members of the Council, if it looks upon this new trouble on our frontiers as something having to do merely with India and China. I want to satisfy the Council that what is happening now is an extension of the India-Pakistan conflict.

139. The representative of Pakistan blandly rejected what I said yesterday about the complicity between China and Pakistan; but unfortunately the record is much too clear for such bland dismissal of the charge I made yesterday.

140. May I refer to two or three quotations from responsible officials of the Government of Pakistan,

133. De toute évidence, c'est d'abord les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan qui pensent et doivent régler eux-mêmes le conflit qui vient d'éclater. La Charte des Nations Unies, les principes de Bandung dictent aux dirigeants des deux pays la nécessité de faire preuve de sagesse politique, de faire preuve de réserve et de bonne volonté.

134. Il est également clair que, dans la situation créée par le conflit indo-pakistanaise, beaucoup dépend aussi des autres Etats. En voulant profiter du conflit à des fins égoïstes, en dédaignant le sort d'une population civile durement frappée, et plus encore en souffrant sur le feu et en se livrant à des provocations, on ne pourrait qu'aggraver la situation et propager l'incendie qui s'est allumé. Une telle attitude est lourde de dangers: elle risque d'entraîner l'un après l'autre de nombreux Etats, avec toutes les graves conséquences que cela ne manquerait pas d'avoir.

135. La délégation soviétique estime nécessaire de souligner que, dans la situation actuelle, les efforts de tous les Etats, notamment des membres du Conseil de sécurité, doivent converger vers un objectif primordial et urgent — faire en sorte que cesse l'effusion de sang, rétablir la paix entre l'Inde et le Pakistan. C'est là pour le Conseil de sécurité un devoir impérieux et immédiat. La normalisation de la situation permettrait aux parties, dans l'esprit de la Charte des Nations Unies et des principes de Bandung, d'engager des pourparlers en vue d'un règlement pacifique des différends existants.

136. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de l'Inde.

137. M. CHAGLA (Inde) (traduit de l'anglais): Je m'efforcerai, Monsieur le Président, d'être aussi bref que possible, parce que l'heure est tardive et que vous avez exprimé le louable désir de voir le Conseil de sécurité parvenir, à l'issue de la présente séance, à une conclusion qui serve la cause de la paix.

138. Je me permettrai de signaler que cette guerre prend maintenant de nouvelles dimensions. Les derniers rapports qui nous sont parvenus sont des plus inquiétants. Des troupes chinoises se massent sur notre frontière. Elles ont déjà fait des incursions en quatre points et se tiennent prêtes pour une invasion ou une attaque d'envergure dès que l'ultimatum dont je parlais hier à la 1239ème séance viendra à expiration. Or, l'ultimatum expire demain. Toutefois, le Conseil commetttrait une grave erreur — que les membres du Conseil veuillent bien me permettre cette remarque — s'il considérait que ces nouvelles perturbations sur notre frontière ne concernent que l'Inde et la Chine. Je voudrais prouver au Conseil que ce qui se passe en ce moment est un prolongement du conflit entre l'Inde et le Pakistan.

139. Le représentant du Pakistan a poliment rejeté ce que j'ai dit hier au sujet de la complicité entre la Chine et le Pakistan; mais, malheureusement, les faits sont bien trop évidents pour que ces négociations polies suffisent à écarter l'accusation que j'ai portée hier.

140. Je voudrais citer les paroles de plusieurs hautes personnalités du Gouvernement pakistanaise. Dans une

In a telecast of the American Broadcasting Company in July 1961, President Ayub Khan, the Head of a member country of the South East Asia Treaty Organization and of the CENTO, and a recipient of United States military aid, felt no hesitation in advocating China's system to other countries of South and South-East Asia. Questioning the view that the relations between certain countries of South and South-East Asia and India were friendly, he asked whether those countries were going to feel more secure. "In fact, they would be looking for protection elsewhere, and my belief is they will find it under China's system." He argued that if India's economic and military potential was developed, the rest of Asia, far from taking it as a comfortable example, would be apprehensive of India's growing might and, out of fear, might seek protection which China would be willing to extend.

141. In a statement to the Associated Press of Pakistan made on 10 April 1963, Premier Chou En-lai disclosed that the leaders of Pakistan had assured him in 1954—mark the year 1954—that Pakistan had joined the Western military alliances only to gain political and military ascendancy over India and that "Pakistan had no other motivation in joining the pacts".

142. Initiating a foreign policy debate in the Pakistan National Assembly in 1963, the Foreign Minister of Pakistan, Mr. Bhutto, said that in the event of a war with India, Pakistan would not be alone; Pakistan would be helped by the most powerful nation in Asia.

143. In December 1963 the Chinese Vice-Minister for Foreign Trade, Mr. Nan Han-chen, then on a visit to Pakistan, said: "We have to build ourselves militarily, economically and financially to beat the aggressors." And he added: "If ever there is war between India and Pakistan, China will surely support Pakistan and not India."

144. Apart from this, we have been reading in the Press about the visit of Mr. Chou En-lai and the Vice-President of the Chinese Republic to Pakistan in recent times—and you will have noticed that the one country in the world which is opposed to the cessation of these hostilities between India and Pakistan is China. It has condemned the action of the Security Council; it has called it an imperialist body. It has condemned the peace mission of the Secretary-General, calling him a stooge of the imperialists. And this is for obvious reasons. China is fighting India through Pakistan. The whole policy of China is to disrupt the economy of India, to break up the country, because China realizes that India is the only country in Asia which can withstand the menace of Chinese expansionism. Therefore, there is no point in saying, as the representative of Pakistan has said: "We have nothing to do with China; there is no complicity between ourselves and China; we are fighting this war with India singlehanded".

allocution télévisée par l'American Broadcasting Company en juillet 1961, le président Ayub Khan, chef d'un Etat membre de l'Organisation du Traité de défense collective pour l'Asie du Sud-Est et de l'Organisation du Traité central, qui reçoit une assistance militaire des Etats-Unis, n'a nullement hésité à recommander le régime chinois à d'autres pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est. Contestant que les relations entre certains pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est et l'Inde soient amicales, il s'est demandé si ces pays allaient se sentir plus en sécurité. "En fait," a-t-il dit, "ils chercheront protection ailleurs, et je crois qu'ils la trouveront sous le régime chinois." Il a soutenu que si le potentiel économique et militaire de l'Inde se développait les autres pays d'Asie, loin d'y voir un exemple rassurant, appréhendraient la puissance croissante de l'Inde, et que, mis par la crainte, ils chercheraient peut-être une protection que la Chine serait disposée à leur accorder.

141. Dans une déclaration faite le 10 avril 1963 à l'Associated Press du Pakistan, le Premier Ministre, M. Chou En-lai, a révélé que les dirigeants pakistanais l'avaient assuré en 1954 — je dis bien 1954 — que le Pakistan était devenu membre des alliances militaires occidentales dans le seul but d'exercer une influence politique et militaire sur l'Inde et que "le Pakistan n'avait pas d'autre motif d'adhérer à ces pactes".

142. Ouvrant un débat de politique étrangère à l'Assemblée nationale pakistanaise en 1963, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, M. Bhutto, a déclaré qu'en cas de guerre avec l'Inde le Pakistan ne serait pas seul; il serait aidé par la nation la plus puissante d'Asie.

143. En décembre 1963, le Vice-Ministre chinois du commerce extérieur, M. Nan Han-chen, en visite au Pakistan, a déclaré: "Nous devons nous renforcer dans les domaines militaire, économique et financier afin de triompher des agresseurs." Il a ajouté: "Si jamais il éclate une guerre entre l'Inde et le Pakistan, la Chine soutiendra à coup sûr le Pakistan et non l'Inde."

144. En outre, nous avons lu dans la presse les comptes rendus du récent voyage au Pakistan de M. Chou En-lai et du Vice-Président de la République chinoise; à ce propos, vous aurez certainement remarqué que le seul pays du monde qui s'élève contre une cessation des hostilités entre l'Inde et le Pakistan est la Chine. Celle-ci a condamné les décisions du Conseil de sécurité, qu'elle a traité d'organe impérialiste. Elle a condamné la mission de paix du Secrétaire général, qu'elle a qualifié de laquais des impérialistes. Les raisons en sont évidentes. La Chine combat l'Inde par l'intermédiaire du Pakistan. Toute la politique de la Chine consiste à désorganiser l'économie de l'Inde, à diviser le pays, car la Chine se rend compte que l'Inde est la seule nation d'Asie capable de résister à la menace des visées expansionnistes chinoises. Par conséquent, il est absurde d'affirmer, comme l'a dit le représentant du Pakistan, que ce pays n'a rien à voir avec la Chine, qu'il n'y a aucune complicité entre les Chinois et les Pakistanais et que le Pakistan combat seul dans cette guerre contre l'Inde.

145. I come now to the question of Kashmir. I do not want to delve into history. I studied history at Oxford and I am very fond of history, but history must be reserved for a proper occasion. Therefore, all that I have to say about Kashmir I said at great length when I intervened in the debate last year. But I want to make my position clear on Kashmir. I do not want this Council to be under any misapprehension as to the attitude of my Government with regard to Kashmir; nor do I want the representative of Pakistan to be under any misapprehension, Kashmir is an integral part of India. Kashmir is a unit of the India Federation; and we will not permit our Federation to be broken up. The separation of Kashmir from India means the break-up of our Federation of India. It would mean as much a break-up as if any other part of India were separated from India. Therefore, as far as the position of Kashmir is concerned, it has been stated by the representatives of the Government of India on more than one occasion, and, as I said, I myself stated it clearly and categorically at our last meeting.

146. The representative of Pakistan, surprisingly enough, referred to the people of Kashmir as the "kith and kin" of Pakistanis. It is a surprising statement. Why are they kith and kin of Pakistanis? Is it merely because the majority of the people in Kashmir happen to be Muslims? There are 50 million Muslims in India; I suppose that the next suggestion of Pakistan will be that they have got 50 million people in India who are their kith and kin and, therefore, they have a right to invade India to liberate these people who are groaning under the tyranny of India—as he has suggested that the people of Kashmir are groaning under the tyranny of India.

147. May I quote from a very significant broadcast which was made by Mr. Bhutto on 15 September "Pakistan can never be complete without self-determination in Kashmir. This is the demand of the Muslims of the subcontinent".

148. Let me make two comments on this statement. Even before a plebiscite, which the representative of Pakistan demands, has taken place, and even before the people of Kashmir have expressed their determination, as he wants them to do, Mr. Bhutto has made up his mind that Kashmir shall belong to Pakistan because, according to him, Pakistan will never be complete without the self-determination of Kashmir. Therefore, according to him, the self-determination of Kashmir means Kashmir belonging to Pakistan.

149. The second extraordinary statement is that this is the demand of the Muslims of the subcontinent. Now, with all respect to Mr. Bhutto, who made him the representative of the Muslims of the sub-continent? According to him, this is not merely the demand of the people of Pakistan, but also the demand of the Muslims of India. If I had the time, I would satisfy the Council that hundreds and thousands of meetings of Muslims have been held in India, in all parts of the country, entirely supporting the Government of India on this issue. India is one in fighting this aggression by Pakistan and in taking up the attitude that Kashmir is an integral

145. J'en viens maintenant à la question du Cachemire. Je ne remonterai pas le cours de l'histoire. J'ai étudié l'histoire à Oxford et l'aime beaucoup, mais elle doit être réservée pour l'occasion appropriée. C'est pourquoi je ne répéterai pas ce que j'ai longuement exposé lors de mon intervention l'année dernière. Toutefois, je tiens à préciser ma position à l'égard du Cachemire. Je ne veux pas que le Conseil se méprenne sur l'attitude de mon gouvernement au sujet du Cachemire; je ne veux pas non plus que le représentant du Pakistan se trompe à cet égard. Le Cachemire fait partie intégrante de l'Inde. C'est un élément de la Fédération indienne et nous ne permettrons pas que notre fédération soit divisée. Séparer le Cachemire de l'Inde reviendrait à démembrer la Fédération indienne, exactement de la même façon que si une autre partie de l'Inde se trouvait séparée du pays. Par conséquent, pour ce qui est de la position du Cachemire, les représentants du Gouvernement indien l'ont fait connaître en maintes occasions, et, comme je l'a déjà dit, je l'ai moi-même exposée clairement et catégoriquement lors de notre dernière réunion.

146. Chose étonnante, le représentant du Pakistan a qualifié les habitants du Cachemire de "frères" des Pakistanais. Voilà qui est surprenant. Pourquoi frères des Pakistanais? Est-ce uniquement parce que la majorité des habitants du Cachemire se trouve être musulmane? Il y a 50 millions de musulmans en Inde; je suppose que, la prochaine fois, le Pakistan va laisser entendre qu'il a en Inde 50 millions de frères et qu'il a donc le droit d'envahir le pays pour libérer ces gens qui gémissent sous le joug indien — comme le représentant du Pakistan a laissé entendre que les habitants du Cachemire gémissent sous le joug indien.

147. Je me permettrai de citer le texte d'une allocution radiodiffusée très significative prononcée par M. Bhutto le 15 septembre: "Le Pakistan ne sera jamais complet sans l'autodétermination au Cachemire. C'est ce que réclament les musulmans du sous-continent."

148. Permettez-moi de faire deux observations à ce sujet. Avant même que l'on organise le plébiscite que réclame le représentant du Pakistan, et avant même que les habitants du Cachemire aient fait connaître leur décision, comme le souhaite M. Bhutto, celui-ci a décidé que le Cachemire appartiendrait au Pakistan parce que, selon lui, le Pakistan ne sera jamais complet sans l'autodétermination du Cachemire. Donc, selon lui, l'autodétermination du Cachemire signifie que le Cachemire appartiendrait au Pakistan.

149. La deuxième déclaration, tout aussi singulière, faite par le représentant du Pakistan est que c'est là ce que réclament les musulmans du sous-continent. Sans vouloir offenser M. Bhutto, je me permettrai de lui demander comment il est devenu porte-parole des musulmans du sous-continent. Selon lui, ce n'est pas uniquement ce que réclament les Pakistanais, mais aussi les musulmans de l'Inde. Si j'avais le temps, je prouverais au Conseil que des centaines et des milliers de réunions de musulmans ont eu lieu en Inde, dans tout le pays, et que les musulmans appuient sans réserve le Gouvernement indien sur cette question. L'Inde est unie dans sa lutte contre l'agression

part of India. There is no Hindu-Muslim problem about Kashmir in India. Every Indian, whether he be Hindu or Muslim or Christian or Jew or Buddhist, is agreed on one thing: that Kashmir is an integral part of India and is, as I said, part of the Federation which constitutes our country.

150. The representative of Pakistan has also talked about disputed territory and he has tried somehow to exonerate himself from the charge of aggression which has been levelled against him by suggesting that the Pakistani troops entered into disputed territory of Kashmir. I do not understand this expression. How is Kashmir disputed territory? If one looks at the resolutions of the Security Council, it is absolutely clear that India was made responsible for the defence and security of Kashmir, that our troops are there with the consent and sanction of the Security Council. If there is a dispute at all it is as to the question of a plebiscite. But as far as the territory is concerned today, the sovereignty is legally and constitutionally vested in India. If I had the time I would satisfy the Council, from the records of this august body, that that is the position; but I do not want to go into it. However, I want to make it clear that Kashmir is not a disputed territory. It is an integral part of India, not only because we say so; it is an integral part in law and in constitution, in accordance with the resolutions of the Security Council.

151. The representative of Pakistan has charged us with violation of international agreement with regard to a plebiscite. I think that the shoe is on the other foot. It seems to be forgotten that it was we who came to the Security Council as complainants against the aggression of Pakistan against Kashmir. We were the complainants. The Pakistanis were the accused. And this Security Council called upon Pakistan to vacate its aggression, to withdraw its troops. Until today, that has not been done. If there has been a violation of international agreements, it has been by Pakistan, and that violation started in 1948 and has continued until today.

152. I do not want to go into the question of aggression by Pakistan. It is borne out by the report of the Secretary-General and the very able statement which has been made by the representative of Malaysia. But there is something more. Pakistan admittedly has violated the cease-fire line. According to the report of the Secretary-General, Pakistan has admitted that it does not respect the cease-fire line. According to Pakistan, the cease-fire line has ceased to exist. If you look at the resolutions to which reference has been made, resolutions passed as far back as 1948 or 1949, it will be seen that all the arrangements that were arrived at with Pakistan through the instrumentality of the Security Council were based on the integrity and inviolability of the cease-fire line. If Pakistan says the cease-fire line does not exist, then the resolutions of the Security Council which I termed as obsolete in my statement last year [1088th meeting, para. 33] not only have become obsolete but are dead.

du Pakistan et dans sa conviction que le Cachemire fait partie intégrante de l'Inde. Il n'y a pas de discussion en Inde entre les hindous et les musulmans au sujet du Cachemire. Tous les Indiens, qu'ils soient hindous, musulmans, chrétiens, juifs ou bouddhistes, sont d'accord sur ce point: le Cachemire fait partie intégrante de l'Inde et, je le répète, fait partie de la Fédération qui constitue notre pays.

150. Le représentant du Pakistan a également parlé de territoire en litige et il a essayé tant bien que mal de défendre son pays contre l'accusation d'agression dont il avait fait l'objet en disant que les troupes pakistanaises avaient pénétré, au Cachemire, territoire litigieux. Je ne comprends pas cette expression. Comment le Cachemire serait-il un territoire en litige? Si l'on se reporte aux résolutions du Conseil de sécurité, il est parfaitement clair que l'Inde a été chargée d'assurer la défense et la sécurité du Cachemire et que nos troupes s'y trouvent avec l'assentiment et la sanction du Conseil de sécurité. S'il y a un différend, c'est sur la question d'un plébiscite. Mais, en ce qui concerne le territoire actuel, la souveraineté est exercée légalement et constitutionnellement par l'Inde. Si j'avais le temps, je prouverais au Conseil, d'après les comptes rendus de ses séances, que telle est bien la situation; mais je ne veux pas m'étendre sur ce point. Cependant, je tiens à préciser que le Cachemire n'est pas un territoire en litige. Il fait partie intégrante de l'Inde non seulement parce que nous l'affirmons, mais parce qu'il en est ainsi en vertu du droit et de la Constitution, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

151. Le représentant du Pakistan nous a accusés d'avoir violé les accords internationaux au sujet de l'organisation d'un plébiscite. Je crois que les rôles sont renversés. On semble oublier que c'est nous qui sommes venus devant le Conseil de sécurité nous plaindre de l'agression du Pakistan contre le Cachemire. C'est nous qui étions les plaignants. Les Pakistanais étaient les accusés. Le Conseil de sécurité a demandé au Pakistan de mettre fin à son agression et de retirer ses troupes. Jusqu'à ce jour, il n'en a rien fait. S'il y a eu violation d'accords internationaux, elle est le fait du Pakistan; elle a commencé en 1948 et s'est poursuivie jusqu'à maintenant.

152. Je n'aborderai pas la question de l'agression du Pakistan. Elle a été confirmée par le rapport du Secrétaire général et par l'excellent exposé fait par le représentant de la Malaisie. Mais il y a un autre élément. Le Pakistan a, de son propre aveu, violé la ligne de cessez-le-feu. D'après le rapport du Secrétaire général, le Pakistan a reconnu qu'il ne respectait pas la ligne de cessez-le-feu. Selon le Pakistan, elle a cessé d'exister. Si l'on se reporte aux résolutions qui ont été mentionnées et qui remontent à 1948 ou 1949, on constatera que tous les accords conclus avec le Pakistan par l'entremise du Conseil de sécurité étaient fondés sur l'intégrité et l'inviolabilité de la ligne de cessez-le-feu. Si le Pakistan déclare que la ligne de cessez-le-feu n'existe pas, alors les résolutions du Conseil, dont j'avais dit l'année dernière [1088ème séance, par. 33] qu'elles étaient périmées, sont aujourd'hui non seulement périmées, mais nulles.

153. The representative of Pakistan has shown a great solicitude for the minorities in India. I do not think he need be so solicitous about them. They are perfectly happy, enjoying all the rights of free citizens, with all the fundamental rights guaranteed to them. He quarrelled with me for calling Pakistan a religious State. He has forgotten his Constitution. Under the Pakistan Constitution, no one but a Muslim can be President of Pakistan. Under our Constitution, we make no distinction as to caste or community. He has forgotten that in Pakistan there are no real parliamentary institutions, there are no direct elections, and democracy functions, if at all, in a very diluted and modified form.

154. As regards the cease-fire, I think that by now it should be clear to the members of the Council from the statements made by all members that we have accepted the cease-fire unconditionally. The letter of the Prime Minister of India is clear, categorical and unequivocal. We have refused to link the problem of Kashmir with the cease-fire. On the other hand, President Ayub Khan insists on linking this problem with the cessation of hostilities, and that position has been repeated emphatically by the representative of Pakistan. I challenge the representative of Pakistan even now, at this table, to state categorically whether he is prepared unconditionally to accept a cease-fire. I say here what my Prime Minister has said: I am prepared to accept a cease-fire here and now at this very moment, unconditionally. Is the representative of Pakistan prepared to do so? If he is not, I beg you, Mr. President, and I beg the members of the Security Council when they draft a resolution to make a distinction between these two positions, not to equate us, not to bracket us and not to put us on the same footing.

155. The representative of Pakistan said he was opposed to the issuing of any order against him under Article 40 of the Charter. Why? Does he not want a cease-fire? Is he not so sure of himself because China is coming to his rescue? It again discloses an attitude which is not favourable to peace, which is not favourable to the cessation of hostilities.

156. We are living in serious times. The situation is becoming graver. War is extending and escalating. However, as far as we are concerned, we are prepared to give every assistance to the Security Council for the cessation of hostilities.

157. I do not wish to tax your patience by rebutting every statement made by the representative of Pakistan, for it would take much too long a time, but it should not be understood that I have accepted the various statements he has made. I could rebut each one of them if I were given the opportunity. However, there is one statement which I must rebut. I must nail the lie to the counter.

158. The representative of Pakistan said that we had bombed the civilians at a place called Batamaloo. The position is this. About the time the fire started, the Azad Kashmir radio blared forth a call to so-called freedom fighters asking them to set fire to all areas with important government offices—the State

153. Le représentant du Pakistan a fait preuve d'une grande sollicitude à l'égard des minorités en Inde. Je ne pense pas qu'une telle sollicitude soit nécessaire. Ces minorités sont parfaitement heureuses et jouissent de tous les droits que possèdent les citoyens libres, à qui tous les droits fondamentaux sont garantis. Il m'a reproché d'avoir dit du Pakistan que c'était un Etat religieux. Il a oublié la constitution de son pays. Selon la Constitution pakistanaise, seul un musulman peut être président du Pakistan. La Constitution indienne ne fait aucune distinction de caste ou de religion. Le représentant du Pakistan a oublié que dans son pays il n'y a pas d'institution véritablement parlementaire, pas d'élections directes et que la démocratie, si tant est qu'elle existe, y prend une forme très affaiblie et très différente.

154. En ce qui concerne le cessez-le-feu, je pense que, d'après les déclarations faites par tous les membres du Conseil, il est maintenant établi que nous avons accepté le cessez-le-feu sans conditions. La lettre du Premier Ministre de l'Inde est claire, catégorique et sans équivoque. Nous avons refusé de relier le problème du Cachemire à celui du cessez-le-feu. Le président Ayub Khan, au contraire, persiste à vouloir rattacher ce problème à la cessation des hostilités; c'est ce que le représentant du Pakistan n'a cessé d'affirmer. Je le mets au défi de nous dire sans équivoque et sur-le-champ s'il est prêt à accepter un cessez-le-feu sans conditions. Je répète ce qu'a déclaré le Premier Ministre de mon pays: je suis prêt à accepter un cessez-le-feu, ici, en ce moment même, et sans conditions. Le représentant du Pakistan est-il prêt à faire de même? S'il ne l'est pas, je vous demande, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Conseil, de faire une distinction, au moment de la rédaction d'un projet de résolution, entre ces deux positions, de ne pas nous traiter de la même façon et de ne pas nous mettre sur le même plan.

155. Le représentant du Pakistan a déclaré qu'il était opposé à toute mesure qui serait prise contre lui en vertu de l'Article 40 de la Charte. Pourquoi? Ne veut-il pas un cessez-le-feu? N'est-il pas aussi sûr de lui parce que la Chine vient à son aide? Voilà qui révèle encore une attitude qui n'est pas favorable à la paix ni à la cessation des hostilités.

156. Nous vivons des temps graves. La situation devient de plus en plus sérieuse. La guerre se développe et s'étend. Toutefois, en ce qui nous concerne, nous sommes prêts à donner au Conseil de sécurité toute l'aide possible pour parvenir à une cessation des hostilités.

157. Je ne voudrais pas abuser de votre patience en réfutant toutes les assertions du représentant du Pakistan, car cela prendrait trop de temps, mais que l'on ne pense pas que je les ai acceptées. Je pourrais réfuter chacune d'entre elles si j'en avais le temps. Cependant, il en est une que je dois réfuter. Je dois exposer le mensonge.

158. Le représentant du Pakistan a dit que nous avions bombardé les civils d'une localité appelée Batamaloo. Voici comment les choses se sont passées. A peu près au moment où le feu a éclaté, la radio du Cachemire azad a diffusé un appel aux prétendus combattants de la liberté, leur demandant d'incendier

Secretariat building, the State Armed Police headquarters, the supply godowns and the agency office adjoining the place. Later the same evening and again the next morning, the Pakistan radio gleefully announced that freedom fighters had set fire to an area at Batamaloo with important government buildings. Next morning The Pakistan Times announced the same, as follows:

"Government buildings in Srinagar on fire. Mujahids"—these are the people Pakistan sent across the cease-fire line—"active in heart of city. Held State capital cut off from outside. Hundreds of Indians killed in skirmishes."

159. That same paper specifically mentions the arson committed in this particular case:

"The freedom-fighters set many government buildings on fire at Batamaloo about three miles from Srinagar yesterday and entrenched themselves in the heart of the city. The blaze continued for seven hours, according to the All-India Radio."

160. The representative of Pakistan, sitting before a responsible body like this, has charged us with setting fire to that place. What I have read is from Pakistan's own newspaper, their own radio, their own responsible officers.

161. Now, there is one thing more I should like to say. Every time we come here, Pakistan talks about the "revolt" in Kashmir. In this morning's Guardian, a leading newspaper in England, this is what appears in an article by the correspondent Donald Cheshworth:

"An offer to stay in a Srinagar house-boat took me on a recent holiday to Kashmir. I was in the Kashmir Valley during much of the present trouble, arriving back in New Delhi on Sunday.

"Pakistan has alleged a popular uprising, nothing whatever to do with Pakistan, was the basis of the present armed conflict. At no time did I come across any evidence that there was a Kashmiri revolt, spontaneous or otherwise."

162. But that is not all. The Times of London, one of the most responsible newspapers of the world, stated on 11 August 1965, in a dispatch from its correspondent in India:

"There is no indication of any armed revolt by people on the Indian side"—of Kashmir—"as announced by Pakistan Radio."

163. And the Baltimore Sun, a very responsible newspaper in the United States—as the President would know—on 12 August 1965, in a report from its correspondent describing a tour around Srinagar, said:

"There is no evidence visible in or near this city to support reports from Pakistan of a popular uprising against India, nor of repressive measures against the population."

tous les quartiers où se trouvaient des bâtiments publics importants: l'immeuble du Secrétariat d'Etat, le siège de la police armée d'Etat, les entrepôts et les bureaux voisins. Plus tard dans la soirée et de nouveau le lendemain matin, la radio pakistanaise a annoncé joyeusement que les combattants de la liberté avaient incendié à Batamaloo un quartier où se trouvaient d'importants bâtiments publics. Le lendemain matin le Pakistan Times a annoncé la même nouvelle, en ces termes:

"Les bâtiments publics de Srinagar ont été incendiés. Les Mujahids"—c'est-à-dire les Pakistanais qui ont franchi la ligne de cessez-le-feu—"occupent le centre de la ville; ils ont coupé la capitale de l'Etat du reste du pays. Des centaines d'Indiens ont été tués au cours d'escarmouches."

159. Ce même journal mentionnait de façon précise les incendies commis en l'occurrence:

"Les combattants de la liberté ont mis le feu hier à de nombreux bâtiments publics à Batamaloo, situé à environ 3 miles de Srinagar, et se sont retranchés au centre de la ville. D'après les informations données par All-India Radio, l'incendie a duré sept heures."

160. Le représentant du Pakistan nous a accusés, devant une assemblée aussi compétente que celle-ci, d'avoir incendié la ville. Ce que je viens de rapporter a été annoncé par un journal pakistanaise, par la radio pakistanaise et par de hauts fonctionnaires pakistanais.

161. Je voudrais ajouter quelque chose. Chaque fois que nous nous trouvons ici, le Pakistan parle d'une "révolte" au Cachemire. Dans le numéro de ce matin du Guardian — journal britannique fort estimé —, le correspondant Donald Cheshworth écrit:

"Invité à passer des vacances à Srinagar sur un bateau aménagé en habitation, je me suis rendu dernièrement au Cachemire. Je me trouvais dans la vallée du Cachemire pendant la plus grande partie de la crise actuelle, et suis revenu à New Delhi dimanche dernier.

"Le Pakistan prétend qu'un soulèvement populaire, auquel il serait absolument étranger, a provoqué le conflit armé actuel. A aucun moment je n'ai eu de preuve qu'il se soit produit au Cachemire une révolte, spontanée ou non."

162. Mais cela n'est pas tout. Le Times de Londres, l'un des journaux les plus éclairés du monde, a publié le 11 août 1965 la dépêche suivante de son correspondant en Inde:

"Il n'y a aucun signe de révolte armée de la part de la population installée du côté indien," — c'est-à-dire au Cachemire — "contrairement à ce qu'avait annoncé la radio pakistanaise."

163. Le Baltimore Sun, journal américain tout à fait digne de foi — comme le sait le Président —, a publié le 12 août 1965 un rapport de son correspondant décrivant sa visite à Srinagar:

"Il n'existe aucune preuve visible dans la ville ou aux environs qui confirme la rumeur, venue du Pakistan, d'un soulèvement populaire contre l'Inde ou de mesures répressives contre la population."

164. The Sydney Daily Telegraph, on 13 August 1965, stated in a write-up by its columnist Emery Barcs:

"Whatever the basic rights or wrongs of the chronic Kashmir problem may be, Pakistan's claim that the present armed conflict there is a purely internal rebellion against India stretches credulity a trifle far."

165. The BBC television on 16 August 1965 stated: "Undoubtedly they hoped for much local support"—that is, the Pakistanis—"perhaps a popular uprising, but there has not been one..."

166. This establishes what I said in my statement at the 1239th meeting, that the grand design of Pakistan was that the people of Kashmir would rise in revolt and they would be able to take Kashmir in that way. But may I say this—and here I am echoing what my friend the representative of Malaysia said—that this would be a very serious thing for the Security Council, it would be a very serious thing for international relations, it would be a very serious thing for international peace, if Pakistan could get a settlement of the Kashmir problem, could get a plebiscite, at the point of a gun or a bayonet. I call this blackmail. You invade a country, you spread terror in the country, you bomb civilians, you do everything that is in your power, and then you turn around and say: I agree to a cease fire, provided you settle the problem of Kashmir and hold a plebiscite in Kashmir. That is not the way to settle international problems; there are other ways of settling them.

167. In conclusion, I once again wish to express the anxiety of my Government to put an end to this war. An end can be put to this war on honourable terms. But I do not understand the expression "ceasefire in principle". What does that mean? Either there is a cease-fire or there is not. Does Pakistan mean that we should stop fighting and they will go on fighting until they get the Kashmir problem solved? What is the meaning of a "cease-fire in principle"? A cease-fire is a factual thing. It means that the troops of both sides put down their arms and stop shooting at each other. But according to Pakistan, we should put down our arms and stop shooting while they continue shooting until their principle is conceded. That is not my understanding of a cease-fire, nor is it the understanding of my Prime Minister. When we said without reservation that we accept a simple cease fire unconditionally, we meant it. But when President Ayub Khan replied to the Secretary-General, he talked of a "ceasefire in principle", something that has been re-echoed by the representative of Pakistan.

168. I say that these are two differing attitudes of the two countries, and when you deliberate on the resolution, I beg of you to bear in mind these two absolutely differing attitudes.

169. Mr. AKA (Ivory Coast) (translated from French): At this moment, while the Council is deliberating,

164. Dans le Daily Telegraph de Sydney, l'éditorialiste Emery Barcs écrivait le 13 août 1965:

"Quelle que soit la part des torts à la base de ce problème chronique du Cachemire, l'allégation du Pakistan selon laquelle le conflit armé actuel n'est qu'une révolte intérieure contre l'Inde dépasse quelque peu la vraisemblance."

165. La BBC a déclaré dans une émission télévisée le 16 août 1965: "Ils comptaient sans aucun doute sur un soutien local," — il s'agit des Pakistanais — "peut-être sur un soulèvement populaire, mais il n'y en a pas eu ..."

166. Cela confirme ce que j'a dit dans mon exposé à la 1239ème séance: le grand espoir du Pakistan était que les habitants du Cachemire se soulèvent, lui permettant ainsi de s'emparer du pays. Je me permettrai toutefois d'ajouter — et je me fais ici l'écho du représentant de la Malaisie — qu'il serait extrêmement grave pour le Conseil de sécurité, pour les relations internationales et pour la paix internationale, que le Pakistan parvienne à un règlement du problème du Cachemire et obtienne un plébiscite à la pointe d'un fusil ou d'une baïonnette. J'appelle cela du chantage. Vous envahissez un pays, vous y semmez la terreur, vous bombardez les civils, vous faites tout ce qui est en votre pouvoir, puis vous vous retournez en déclarant: j'accepte un cessez-le-feu à condition que vous régliez le problème du Cachemire et que vous y organisiez un plébiscite. Ce n'est pas ainsi que l'on règle les problèmes internationaux; il y a d'autres modes de règlement.

167. Pour conclure, je tiens à rappeler une fois de plus combien mon gouvernement désire mettre fin à cette guerre. Il est possible d'y mettre fin dans des conditions honorables. Mais je ne comprends pas l'expression "cessez-le-feu de principe". Qu'est-ce que cela signifie? Ou bien il y a un cessez-le-feu, ou bien il n'y en a pas. Est-ce que le Pakistan veut dire que nous devrions cesser de nous battre alors qu'il poursuivra la lutte jusqu'à ce qu'il ait obtenu une solution au problème du Cachemire? Que signifie un "cessez-le-feu de principe"? Un cessez-le-feu est une chose réelle. Cela signifie que, des deux côtés, les soldats déposent les armes et cessent de faire feu les uns sur les autres. Or, selon le Pakistan, nous devrions déposer les armes et cesser de combattre tandis qu'il continuerait jusqu'à ce que son principe soit admis. Ce n'est pas ce que j'entends par un cessez-le-feu; ce n'est pas ainsi non plus que le comprend le Premier Ministre de mon pays. Quand nous avons déclaré sans réserves que nous acceptions un simple cessez-le-feu sans conditions, nous étions sincères. Mais quand le président Ayub Khan a répondu au Secrétaire général, il a parlé d'un "cessez-le-feu de principe", expression qu'a reprise le représentant du Pakistan.

168. Les deux pays ont une attitude différente, et je vous prie instamment de ne pas perdre de vue cette différence absolue lorsque vous examinerez un projet de résolution.

169. M. AKA (Côte d'Ivoire): A cette heure où le Conseil délibère, le monde vit un de ces moments

the world is going through a period of anguish and suspense when the slightest blunder could entail incalculable consequences for international peace and for all mankind. Two great nations, India and Pakistan, which throughout their long history have earned our sympathies and our friendship, are engaged in armed conflict.

170. As the Secretary-General points out in his report [S/6651], the causes underlying the problem that has brought us together are complex and of long standing. We believe that the arguments adduced by both sides are equally worthy of respect in principle and deserve the Council's attention. It is, however, undeniable that, whatever arguments are adduced, the Council cannot help to solve the dispute between India and Pakistan by peaceful means while unrestrained passions, resentments and violence prevail in these two friendly countries.

171. Consequently, my delegation strongly believes that the Security Council must renew its appeal to the parties for an immediate cease-fire, and we are ready to join in any initiative by the members calculated to achieve this result, which must, in the minds of all, be the first step required to meet the present situation.

172. In making these few preliminary remarks, I wish to reserve my delegation's right to refer to the substance of the question at the appropriate time.

Farewell to Mr. Rifa'i, representative of Jordan

173. The PRESIDENT: I have no other speakers inscribed on my list, and before concluding this meeting I would like to add to the remarks already made here today with regard to our colleague Ambassador Rifa'i of Jordan. He is leaving, I heard regretfully, tomorrow for Jordan, having terminated his assignment as Permanent Representative of Jordan to the United Nations. While he is still with us I want to say a word about him, although I know that whatever I have to say I could not hope to be sufficient to convey all the friendship and respect that Ambassador Rifa'i has earned during his years at the United Nations. As the newest member of the Security Council, I perhaps should not presume to make this statement, but I am, under the rules of the Council, its President, and I therefore presume to speak on behalf of the Council. I presume to speak not only as President of the Council, but also from personal knowledge and acquaintanceship. From the moment of my arrival here in New York people spoke to me of Ambassador Rifa'i. They spoke of his wisdom and his judgement; they spoke of his ability as a diplomat and as an international politician—which is not an unfavourable word; perhaps in circles here the word is "statesman", in the highest sense of the word. They spoke of the confidence and trust which he engendered among all with whom he dealt. They spoke of him as a poet. Finally, and in some ways most important, they spoke of his humanity and they spoke of him as a friend.

174. My limited experience here, which has been intensified by the important developments of the

d'angoisse et d'incertitude où la moindre maladresse peut entraîner des conséquences incalculables pour la paix internationale et pour l'humanité. Un conflit armé met aux prises deux grandes nations, l'Inde et le Pakistan, qui ont su gagner de longue date notre sympathie et notre amitié tout au cours de leur histoire.

170. Comme le Secrétaire général l'a écrit dans son rapport [S/6651], les dessous du problème qui nous valent cette réunion sont complexes et longs dans leur développement. Nous pensons que les thèses défendues par les uns et les autres sont également respectables en principe et méritent l'attention du Conseil. Mais il est incontestable que, quelles que soient les thèses défendues, le Conseil ne peut pas aider à résoudre par des moyens pacifiques le problème existant entre l'Inde et le Pakistan, dans le déchaînement illimité des passions, des ressentiments et de la violence qui ont cours là-bas, dans ces deux pays amis.

171. En conséquence, il apparaît avec force à ma délégation que le Conseil doit renouveler aux parties son appel de cessez-le-feu immédiat, et ma délégation est prête à s'associer à toute initiative des membres qui permettrait d'aboutir à ce résultat, qui doit représenter dans l'esprit de tout le monde la première démarche exigée par la situation présente.

172. J'ai tenu à faire ces quelques remarques préliminaires, mais je réserve à ma délégation le droit d'intervenir sur le fond du problème lorsque le moment sera venu.

Adieu à M. Rifa'i, représentant de la Jordanie

173. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste et, avant de lever la séance, je voudrais ajouter quelques mots aux paroles qui ont été adressées aujourd'hui à l'Ambassadeur de Jordanie, M. Rifa'i. J'ai appris, à mon grand regret, qu'il nous quittait demain pour la Jordanie, ayant terminé son mandat de représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies. Tandis qu'il est encore parmi nous, je voudrais dire quelques mots à son sujet, tout en sachant que ce que j'ai à dire ne saurait exprimer toute l'amitié et tout le respect que l'Ambassadeur Rifa'i s'est acquis durant les années qu'il a passées à l'Organisation des Nations Unies. Étant le dernier arrivé des membres du Conseil de sécurité, je ne devrais peut-être pas me permettre de faire cette déclaration, mais, en vertu du règlement intérieur du Conseil, j'en suis le Président et je parlerai donc en son nom. Je parlerai non seulement en ma qualité du Président du Conseil de sécurité, mais aussi à titre personnel. Dès mon arrivée à New York, on m'a parlé de l'Ambassadeur Rifa'i. On m'a parlé de sa sagesse et de son jugement, de ses qualités de diplomate et de politicien international — ce n'est pas là un terme péjoratif; l'expression consacrée ici est peut-être "homme d'Etat", au sens le plus noble. On m'a parlé de la confiance qu'il inspirait à tous ceux qui l'approchaient. On m'a dit qu'il était poète. Enfin, le plus important peut-être, à certains égard, on n'a parlé de ses sentiments humanitaires; tous m'ont parlé de lui comme d'un ami.

174. Au cours de ma brève expérience à l'Organisation, renforcée par les événements importants de ces

past several weeks, has borne out the words and thoughts of my colleagues; with all humility, I add my esteem, respect and affection to that of those who have known him longer than I have. Personally, I shall not forget the most thoughtful words of greeting which he addressed to me on 4 September, when I first took over my duties as President of the Council.

175. I know that I speak for all of my colleagues around the Council table—and I am sure for all representatives of the United Nations—in thanking the Ambassador of Jordan for his very great contribution to the work of the United Nations. We wish him godspeed in whatever task he may next undertake.

176. Mr. RIFA'I (Jordan): Mr. President, overwhelmed by the kind words and the gracious compliments extended to me in this meeting by you and by my dearest friends and colleagues, the Ambassadors of Malaysia, France and China and by all my colleagues and friends in this Council in the last few days upon the occasion of my departure, allow me to say a few words since this may be the last meeting of the Council I shall attend.

177. When I came to the Security Council to occupy the seat of my country among its members, I felt the weight, heavy and great, of the responsibilities of this membership. I realized that in the case of nations, as well as in the case of individuals, greatness is no more and no less than a resolute attempt to place ambitions above limitations and principles before interests, no matter whether the attempt fails or succeeds.

178. To me, this seat is a challenge for those who wish to take it. If I have scored any successes, it is because of this Council and if I owe gratitude to anyone, it is to the members of this Council. You, Mr. President, a man of the highest stature and special distinction, have honoured my humble services with your gracious words. I cannot thank you enough for the honour which you and the members of the Council have conferred upon me. The best thanks would be the prayer of a man who is a strong believer in the cause of peace, a prayer for the survival of the United Nations and for the success of those gallant men in their task as representatives of the Organization. That is the prayer that I now offer.

179. I shall miss my friends in this Council, friends for whose encouragement I am very grateful. Thank you all and good-bye.

Statement by the President

180. The PRESIDENT: The members of the Council have expressed the desire to have further time to consult their Governments on the exact nature of the action which the Council should take. I therefore propose to adjourn the Security Council overnight for this purpose.

dernières semaines, les paroles et les opinions de mes collègues se sont trouvées confirmées; je tiens, en toute humilité, à m'associer aux sentiments d'estime, de respect et d'affection de ceux qui le connaissent depuis plus longtemps que moi. Je n'oublierai pas, quant à moi, les aimables paroles de bienvenue qu'il m'a adressées le 4 septembre, lorsque j'ai pris mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

175. Je suis certain de parler au nom des représentants qui siègent à la table du Conseil — et au nom de tous les représentants auprès de l'Organisation des Nations Unies — en remerciant l'Ambassadeur de Jordanie de la très grande contribution qu'il a apportée à l'œuvre de l'Organisation. Nos vœux l'accompagnent dans tout ce qu'il entreprendra désormais.

176. M. RIFA'I (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Je suis profondément ému par les paroles bienveillantes et les compliments flatteurs qui m'ont été adressés au cours de cette séance par vous-même, Monsieur le Président, et par mes collègues et amis les plus chers, les ambassadeurs de Malaisie, de France et de Chine, ainsi que par les paroles prononcées ces derniers jours par tous mes amis et collègues au sein de ce conseil à l'occasion de mon départ. Puisque la présente séance du Conseil est peut-être la dernière à laquelle j'assisterai, permettez-moi de dire quelques mots.

177. Lorsque je suis venu représenter mon pays parmi les membres du Conseil de sécurité, j'ai ressenti tout le poids des responsabilités qui incombent à un membre du Conseil. J'ai compris que, pour les nations comme pour les individus, la grandeur ne consiste, ni plus ni moins, qu'à s'efforcer résolument de placer ses ambitions au-dessus de ses limites et ses principes au-dessus de ses intérêts, que l'on réussisse ou non.

178. A mon avis, les fonctions de membre du Conseil sont un défi à ceux qui désirent les exercer. Si j'ai remporté quelque succès, c'est grâce au Conseil, et si je dois de la reconnaissance à quelqu'un c'est aux membres du Conseil. Vous-même, Monsieur le Président, qui êtes une personnalité éminente, vous avez honoré mes humbles services par vos paroles bienveillantes. Je ne saurais assez vous remercier de l'honneur qui m'a été fait par vous-même et par les membres du Conseil. Le meilleur remerciement serait la prière d'un homme qui croit fermement à la cause de la paix, prière pour la survie de l'Organisation des Nations Unies et pour le succès de ces hommes courageux dans la tâche qu'ils accomplissent en tant que représentants à l'ONU. C'est cette prière que je fais.

179. Je regretterai de ne plus me trouver au sein de ce conseil, parmi mes amis qui ont su me donner un encouragement dont je leur suis extrêmement reconnaissant. A tous, merci et au revoir.

Déclaration du Président

180. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Les membres du Conseil ont exprimé le désir de consulter plus avant leurs gouvernements sur la nature exacte des décisions que devra prendre le Conseil. Je propose donc au Conseil de s'ajourner jusqu'à demain.

181. In the light of the urgency of the situation, I suggest that the members of the Council should be available in the Council chambers tomorrow by 10.30 a.m., so that any final consultations can be completed as rapidly as possible. As soon as these consultations are completed, I would propose to convene the Council so that we could act promptly.

182. If this procedure is acceptable, we will so proceed. If there is no objection, I would then propose that we follow that procedure: convene here informally at 10.30 a.m., and then convene the Council formally at such time as our consultations disclose it would be fruitful and advisable to do so.

It was so decided.

The meeting rose at 6.45 p.m.

181. En raison du caractère urgent de la situation, je suggère que les membres du Conseil se trouvent dans la salle du Conseil de sécurité demain matin à 10 h 30, afin que les dernières consultations puissent être terminées le plus rapidement possible. Dès qu'elles le seront, je convoquerai le Conseil en séance officielle pour que nous puissions prendre promptement une décision.

182. Si cette procédure rencontre l'agrément des membres du Conseil, nous l'adopterons. S'il n'y a pas d'objection, je propose que nous procédions de la façon suivante: nous nous réunirions officieusement à 10 h 30, puis le Conseil se réunirait en séance officielle au moment qui, d'après nos consultations, paraîtrait opportun.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 45.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.